

**CONFÉRENCE DES NATIONS UNIES
SUR LE COMMERCE ET LE DÉVELOPPEMENT**

**RAPPORT DE LA COMMISSION DU COMMERCE DES BIENS
ET SERVICES, ET DES PRODUITS DE BASE
SUR SA QUATRIÈME SESSION**

tenue au Palais des Nations, à Genève,
du 11 au 14 octobre 1999



NATIONS UNIES

Distr.
GÉNÉRALE

TD/B/46/14
TD/B/COM.1/30
8 novembre 1999

FRANÇAIS
Original : ANGLAIS

**RAPPORT DE LA COMMISSION DU COMMERCE DES BIENS
ET SERVICES, ET DES PRODUITS DE BASE
SUR SA QUATRIÈME SESSION**

tenue au Palais des Nations, à Genève,
du 11 au 14 octobre 1999

TABLE DES MATIÈRES

<u>Chapitre</u>	<u>Page</u>
I. CONCLUSIONS CONCERTÉES ET RECOMMANDATIONS ADOPTÉES PAR LA LA COMMISSION DU COMMERCE ET DES BIENS ET SERVICES, ET DES PRODUITS DE BASE À SA QUATRIÈME SESSION	4
II. DÉCLARATIONS LIMINAIRES	11
III. ANALYSE DES FACTEURS INFLUANT SUR LA PRODUCTION ET LE COMMERCE DES PRODUITS DE BASE, TELS QUE LES INCIDENCES DES CRISES FINANCIÈRES, LES RAISONS ET LES CONSÉQUENCES DE L'EFFONDREMENT DES PRIX DES PRODUITS DE BASE, ET LES INCIDENCES DE LA TRANSFORMATION DES STRUCTURES DE DISTRIBUTION ET DE MARCHÉ (Point 3 de l'ordre du jour) .	16
IV. ANALYSE DE CERTAINS SECTEURS DE SERVICES, Y COMPRIS DES RÉSULTATS POSITIFS ENREGISTRÉS DANS CES SECTEURS, EN PARTICULIER CEUX QUI (TELS LES SERVICES PROFESSIONNELS, LES SERVICES AUX ENTREPRISES ET L'ACCÈS AUX SERVICES DE TRANSPORT) RENFORCENT LES CAPACITÉS D'EXPORTATION DES PAYS EN DÉVELOPPEMENT, ET ANALYSE DES INCIDENCES DU COMMERCE ÉLECTRONIQUE SUR LE DÉVELOPPEMENT (Point 4 de l'ordre du jour)	25
V. RAPPORTS DES ORGANES SUBSIDIAIRES DE LA COMMISSION (Point 5 de l'ordre du jour)	33
VI. RAPPORT INTÉRIMAIRE SUR L'APPLICATION DES CONCLUSIONS CONCERTÉES ET DES RECOMMANDATIONS DE LA COMMISSION (Point 6 de l'ordre du jour)	36
VII. QUESTIONS DIVERSES (Point 7 de l'ordre du jour)	38
VIII. QUESTIONS D'ORGANISATION	40
Annexe	
PARTICIPATION	42

Chapitre I

CONCLUSIONS CONCERTÉES ET RECOMMANDATIONS ADOPTÉES PAR LA COMMISSION DU COMMERCE ET DES BIENS ET SERVICES, ET DES PRODUITS DE BASE À SA QUATRIÈME SESSION 1/

Point 3 de l'ordre du jour : Analyse des facteurs influant sur la production et le commerce des produits de base, tels que les incidences des crises financières, les raisons et les conséquences de l'effondrement des prix des produits de base, et les incidences de la transformation des structures de distribution et de marché

1. La Commission note que de nombreux pays en développement continuent d'être tributaires des produits de base pour leurs recettes d'exportation. Parallèlement, la part des pays en développement dans le principal secteur des exportations mondiales de produits de base, à savoir les denrées agricoles, a diminué, notamment en raison des politiques de production, de transformation et d'aide à l'exportation de produits agricoles appliquées dans les pays développés. De plus, les récentes crises financières illustrent la fragilité et la vulnérabilité des pays tributaires des produits de base aux chocs extérieurs, ainsi que la nécessité d'améliorer la position concurrentielle de ces pays de façon qu'ils puissent diversifier leur production et élargir la base de leur développement économique.

A. Recommandations adressées aux gouvernements

2. Les politiques relatives au commerce des produits de base et la libéralisation de ce commerce devraient aller dans le sens de l'instauration d'un système commercial agricole équitable et libéral et être davantage compatibles avec les objectifs de développement des pays du tiers monde. Dans ces pays, en particulier dans ceux où la majorité de la population active est employée dans de petites exploitations agricoles familiales, il faut faire en sorte que le commerce contribue davantage à l'atténuation de la pauvreté.

3. Il faut renforcer les capacités de production des pays en développement et la compétitivité de ces pays sur les marchés internationaux de produits de base. Il conviendrait d'établir des mécanismes de coopération interentreprises dans les pays en développement en vue d'améliorer la fiabilité et la qualité de l'offre, ainsi qu'une nouvelle génération d'institutions nationales à vocation commerciale pour combler le vide créé par la disparition des offices de commercialisation traditionnels. Des efforts devraient être faits pour renforcer les capacités locales de recherche-développement et améliorer l'offre décentralisée de services de vulgarisation.

4. L'infrastructure physique et administrative du commerce est insuffisante dans de nombreux pays en développement, ce qui se traduit par une logistique inefficace, des coûts de transaction élevés et des pertes de débouchés commerciaux. Les gouvernements doivent soutenir la création de l'infrastructure nécessaire et accepter que le secteur privé joue un plus grand rôle à cet égard.

1/ Adoptées à la séance plénière de clôture, le 14 octobre 1999.

5. Compte tenu de l'implantation des maisons de négoce internationales et autres sociétés transnationales sur les marchés intérieurs de l'approvisionnement et de la distribution des produits de base dans les pays en développement, il faut aider les agriculteurs, les transformateurs et les négociants locaux à participer équitablement à ces marchés, par exemple, en améliorant leur accès à des services essentiels tels que le crédit, et en accroissant la transparence des activités des entreprises publiques et privées. On doit s'efforcer de réduire l'actuelle concentration des marchés internationaux de produits de base en vue d'améliorer la coopération entre producteurs et consommateurs.

6. La libéralisation a eu pour effet d'exposer pleinement les producteurs et les consommateurs des pays en développement à l'instabilité des prix du marché mondial. Les gouvernements doivent étudier la possibilité d'adopter des mesures de protection conformes aux mécanismes du marché en faveur à la fois des secteurs à vocation exportatrice et des consommateurs à faible revenu.

B. Recommandations adressées à la communauté internationale

7. Les négociations commerciales sur l'agriculture devraient porter sur des questions intéressant les pays en développement, compte tenu, entre autres, de celles qui sont indiquées dans les conclusions concertées de la Réunion d'experts sur le commerce dans le secteur agricole (TD/B/COM.1/23). Il conviendrait également de s'engager à fournir une assistance financière et technique davantage axée sur les problèmes de sécurité alimentaire dans les pays les moins avancés (PMA).

8. Il faudrait élargir et libéraliser au maximum l'accès des exportations agricoles des PMA aux marchés, et mettre en oeuvre les engagements en matière d'accès aux marchés souscrits lors de la Réunion de haut niveau sur des mesures intégrées en faveur du développement du commerce des pays les moins avancés, en octobre 1997.

9. Il faudrait améliorer les mécanismes existants qui visent à stabiliser les recettes d'exportation tirées des produits de base, afin de répondre aux préoccupations réelles des producteurs des pays en développement; cela implique d'éliminer toute conditionnalité, d'accroître les ressources mises à la disposition de ces mécanismes, d'adapter les formules utilisées de façon que les versements soient plus rapidement ajustés aux conditions effectives du marché, et d'utiliser de nouveaux instruments financiers de gestion des risques de prix pour remédier à l'instabilité des recettes d'exportation due davantage à la volatilité des prix qu'à des variations en volume.

10. La diversification, à l'intérieur et à l'extérieur du secteur primaire, devrait être poursuivie et encouragée en tant que stratégie valable pour réduire la dépendance à l'égard des produits de base et optimiser les gains socioéconomiques. Élargir la base d'exportation, accroître la valeur ajoutée et promouvoir l'investissement passent par un soutien sous la forme d'une assistance technique et financière de la communauté internationale.

11. Les différents produits de base sont de plus en plus vulnérables aux brusques variations des prix internationaux. Outre les politiques générales visant à renforcer le système financier dans son ensemble, des mesures préventives spécifiques peuvent être prises dans le secteur primaire pour limiter les effets négatifs des crises financières. Les donateurs bilatéraux

et multilatéraux devraient donner toute latitude aux pays en développement de prendre les mesures nécessaires pour protéger des secteurs essentiels des conséquences des chocs internationaux. La CNUCED et d'autres organismes intergouvernementaux devraient redoubler d'efforts pour accroître la capacité des acheteurs et des vendeurs des pays en développement d'utiliser les instruments de gestion des risques de prix.

12. Le désengagement des gouvernements de la commercialisation des produits de base a entraîné dans de nombreux pays une désorganisation de l'offre de technologies de base, de services de vulgarisation et d'intrants aux agriculteurs, de services de contrôle de la qualité et de services d'entreposage, de transport, de gestion des risques, de financement et d'information commerciale. Face à cette situation, la communauté internationale devrait aider les gouvernements :

a) À définir et promouvoir de nouveaux modèles permettant au secteur privé d'assurer de tels services, et à mener des activités de sensibilisation et de formation à ces modèles;

b) À continuer de fournir ces services aux agriculteurs jusqu'à ce que le secteur privé puisse prendre la relève, par exemple en mettant en place de nouvelles institutions publiques à vocation commerciale.

13. La communauté internationale devrait appuyer la création de nouveaux mécanismes de fixation des prix et de négoce, notamment en fournissant des conseils sur le développement de bourses de produits de diverses sortes (pour les produits physiques ou les contrats à terme, bourses classiques ou électroniques) et sur les lois et règlements à adopter, en assurant la formation d'administrateurs de bourse et des utilisateurs potentiels de ces bourses, et en stimulant l'échange de données d'expérience entre les autorités nationales de contrôle et entre les bourses.

14. Il conviendrait d'améliorer la transparence des marchés et l'information sur les produits de base, et d'accroître la capacité des entreprises des pays en développement d'accéder à l'information, en particulier sous forme électronique, et de l'exploiter; une formation à cette fin devrait être encouragée. Les échanges d'informations entre producteurs de pays en développement et autres acteurs du secteur primaire devraient être encouragés dans le cadre, notamment, des organismes internationaux de produit et des groupes internationaux d'étude. Ces groupes pourraient également coordonner l'examen des nouvelles politiques sanitaires et phytosanitaires et politiques d'identification des produits. En outre, les efforts déployés par des organismes intergouvernementaux tels que la CNUCED pour promouvoir la transparence des marchés doivent être renforcés et méritent d'être davantage soutenus par la communauté internationale des donateurs. À cet égard, il faudrait veiller à ce que l'information soit disponible à un coût raisonnable, en particulier pour les pays les moins avancés. Enfin, davantage doit être fait pour assurer la diffusion efficace de l'information et fournir la formation nécessaire aux utilisateurs de cette information.

15. Il est recommandé que le Fonds commun pour les produits de base, en tant qu'importante source de financement d'activités de valorisation des produits de base, continue de soutenir la recherche-développement sur la promotion de la diversification et l'amélioration de la productivité et de la compétitivité. Il est également recommandé qu'il continue d'encourager la

création de nouveaux débouchés pour les produits des pays en développement, la mise au point et la commercialisation de produits de qualité et l'investissement dans les technologies de valorisation des produits de base.

C. Recommandations adressées à la CNUCED

16. Étant donné l'importance des produits de base pour de nombreux pays en développement du point de vue de l'emploi, du revenu et des recettes d'exportation, la CNUCED devrait continuer d'apporter un appui aux pays en développement dans ce domaine. Eu égard à la tenue prochaine de la dixième session de la Conférence, la Commission estime que ce soutien devrait reposer sur les mandats énoncés au paragraphe 91 v) du document final de Midrand, "Un partenariat pour la croissance et le développement" (TD/B/378/Rev.1).

Point 4 de l'ordre du jour : Analyse de certains secteurs de services, y compris des résultats positifs enregistrés dans ces secteurs, en particulier ceux qui (tels les services professionnels, les services aux entreprises et l'accès aux services de transport) renforcent les capacités d'exportation des pays en développement, et analyse des incidences du commerce électronique sur le développement

17. Après avoir examiné certains secteurs de services et étudié les incidences du commerce électronique sur le développement, la Commission recommande au Conseil du commerce et du développement d'approuver les conclusions concertées ci-après.

A. Adressées aux gouvernements

18. À l'échelon national, les gouvernements pourraient :

a) Élaborer une stratégie cohérente pour valoriser le rôle du secteur tertiaire et des exportations de services dans l'économie nationale, de sorte que ces exportations soient considérées comme essentielles au développement économique. Cette stratégie devrait prévoir une amélioration de l'infrastructure tertiaire, en particulier dans le domaine de l'informatique, des télécommunications et des services financiers, ainsi qu'un renforcement des capacités humaines et institutionnelles;

b) Procéder aux réformes requises afin de mettre en place des lois et règlements cohérents et favorables à la concurrence pour les biens et services, le commerce et l'investissement;

c) Fournir aux petites et moyennes entreprises un appui suffisant pour les aider à se procurer de nouvelles techniques, à acquérir des compétences en matière de gestion, à obtenir des ressources financières et à produire la masse critique de services de qualité qui est nécessaire pour pouvoir exporter;

d) Définir les conditions à réunir pour que la libéralisation contribue au progrès social et au développement;

e) Étudier les obstacles à l'exportation de services et au mouvement de personnes physiques, par exemple en envoyant des questionnaires au secteur privé pour savoir quels sont les problèmes rencontrés;

f) Aider les exportateurs de services en renforçant leurs associations professionnelles nationales, en tant qu'agents pouvant encourager l'adoption volontaire de codes de conduite et de normes de formation professionnelle. Ces associations peuvent aussi mettre en rapport leurs membres avec des partenaires potentiels sur certains marchés d'exportation, et les aider à défendre leurs intérêts en parlant pour eux d'une seule voix;

g) Mettre à profit la base de données sur les mesures concernant le commerce des services (MAST) pour faire connaître la réglementation nationale applicable en la matière;

h) Accélérer l'incorporation effective des services et leur libéralisation dans les accords régionaux et sous-régionaux, et renforcer les capacités de production et d'exportation dans le cadre de ces accords.

B. Adressées à la communauté internationale

19. La communauté internationale est invitée à prendre les mesures suivantes :

a) Accroître la participation des pays en développement au commerce des services en les aidant à renforcer leur capacité de production et à démanteler les obstacles auxquels se heurtent leurs exportations laborivores, conformément à l'article IV de l'Accord général sur le commerce des services (AGCS), et à cette fin leur offrir de véritables débouchés commerciaux dans les secteurs et pour les modes de fourniture qui sont importants pour eux;

b) Favoriser la mise en place d'une infrastructure de télécommunication appropriée ainsi que l'interconnectivité, l'interopérabilité et l'accès à l'informatique dans les pays en développement, pour leur permettre de tirer parti des possibilités offertes par le commerce électronique;

c) Faire en sorte que, conformément à l'article XIX.2 de l'AGCS, une flexibilité appropriée soit ménagée aux pays en développement pour qu'ils puissent ouvrir moins de secteurs, libéraliser moins de types de transactions, élargir progressivement l'accès à leurs marchés en fonction de l'état de leur développement et, lorsqu'ils accordent l'accès à leurs marchés à des fournisseurs de services étrangers, l'assortir de conditions visant à atteindre les objectifs mentionnés à l'article IV dudit accord;

d) Faciliter la reconnaissance des qualifications professionnelles des pays en développement et les aider à conclure des accords de reconnaissance mutuelle;

e) Fournir un accès non discriminatoire aux réseaux d'information et à des circuits de distribution comme le Système mondial de distribution dans le secteur des transports aériens et celui du tourisme;

f) Faciliter l'accès des entreprises des pays en développement aux marchés internationaux de capitaux, compte tenu de l'importance croissante du financement dans la conquête de marchés d'exportation;

g) Discipliner les comportements anticoncurrentiels nuisant aux exportations de services des pays en développement;

h) Étudier la possibilité d'établir des disciplines concernant les subventions et les aides à l'investissement préjudiciables au commerce des services, y compris celles qui sont accordées au niveau subnational;

i) Aider le secrétariat de la CNUCED à améliorer les statistiques des services pour répondre aux besoins des dirigeants et des négociateurs en vue du prochain cycle de négociations dans le cadre de l'AGCS.

C. Adressées à la CNUCED

20. Vu l'importance des services pour l'emploi, les revenus et les recettes d'exportation, la CNUCED devrait continuer d'aider les pays en développement dans ce domaine. La dixième session de la Conférence étant proche, la Commission considère que cette aide devrait être fondée sur le mandat donné au paragraphe 91 ii) du document final de Midrand, "Un partenariat pour la croissance et le développement" (TD/B/378/Rev.1).

Point 6 de l'ordre du jour : Rapport intérimaire sur l'application des conclusions concertées et des recommandations de la Commission

21. La Commission a constaté que les questions concernant le commerce international des biens et services qui étaient indiquées aux alinéas i), ii), iv) et v) du paragraphe 91 du document final de Midrand, "Un partenariat pour la croissance et le développement" (TD/B/378/Rev.1), avaient été examinées à ses quatre sessions ainsi qu'aux réunions d'experts correspondantes. Elle a noté que les questions relatives au droit et à la politique de la concurrence (par. 91 iii) avaient été traitées par la Commission de l'investissement, de la technologie et des questions financières connexes, conformément au paragraphe 110 du document final, ainsi que par le Groupe intergouvernemental d'experts du droit et de la politique de la concurrence.

22. La Commission a également jugé que ses délibérations et l'analyse des questions commerciales effectuée par le secrétariat, ainsi que les activités de coopération technique, avaient effectivement contribué à l'intégration des pays en développement dans le système commercial international, en particulier dans le cas des PMA, de certains pays en développement aux structures économiques fragiles et des pays en transition.

23. La Commission s'est déclarée satisfaite des travaux accomplis par ses réunions d'experts et de la documentation établie par le secrétariat pour ces réunions.

24. Elle a toutefois souligné la nécessité d'améliorer l'interaction de ses travaux et des réunions d'experts pour assurer une plus grande synergie, conformément au paragraphe 114 du document final de Midrand.

25. La Commission a jugé que l'examen de la suite donnée par les gouvernements à ses recommandations était une question qui méritait d'être étudiée plus avant.

26. Elle a aussi souligné la nécessité de renforcer les travaux concernant le commerce international des biens et services et des produits de base. Il fallait en particulier aider les pays en développement à prendre une part active aux prochaines négociations commerciales internationales et à définir des initiatives de négociation.

27. La Commission a jugé nécessaire de renforcer la capacité d'analyse du secrétariat pour lui permettre d'étudier en profondeur les principaux aspects du commerce international ainsi que du droit et de la politique de la concurrence, en particulier dans l'optique du développement, et de faire des recherches quantitatives connexes.

28. La Commission a pris note avec satisfaction du rapport intérimaire sur l'application de ses conclusions concertées et recommandations qui avait été établi pour sa quatrième session, ainsi que de l'exposé du Directeur général de la Division du commerce international des biens et services, et des produits de base sur l'exécution du programme de travail pour la période 1996-1999. Elle a pris note des progrès accomplis dans la réalisation des activités prévues aux paragraphes 91 et 97 ii) du document final de Midrand.

Chapitre II

DÉCLARATIONS LIMINAIRES

29. Le **Secrétaire général de la CNUCED** a déclaré que la quatrième session de la Commission revêtait une importance particulière car elle se tenait à l'heure où s'achevaient les préparatifs de la troisième Conférence ministérielle de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) et de la dixième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement. L'utilité de cette session dépendrait de sa contribution réelle au débat sur le commerce. Elle offrait à la Commission l'occasion de dresser un bilan de ses activités et de proposer des améliorations pour que le mécanisme intergouvernemental réponde mieux à l'attente des États membres. Il fallait renforcer les liens entre travaux analytiques et négociations afin que les idées issues de l'analyse soient prises en compte dans les pourparlers d'autres organisations, en particulier de l'OMC. Certaines de ces idées - par exemple le lancement d'initiatives de négociation et le programme de diplomatie commerciale - avaient déjà été mises en oeuvre.

30. Dans le secteur des produits de base, il était plus nécessaire que jamais de faire un travail d'analyse solide. La situation restait préoccupante, les prix ne s'étant raffermis que pour quelques produits, comme le pétrole - et encore grâce à l'encadrement de l'offre, autrement dit à une limitation de la production. De nombreuses tentatives faites pour résoudre les problèmes du secteur privé n'avaient pas abouti et une réflexion sérieuse s'imposait. Dernièrement, la Réunion d'experts sur les incidences de l'évolution des structures des marchés de l'offre et de la demande sur les prix des produits de base et les exportations présentant un grand intérêt pour les pays en développement avait montré que la problématique était extrêmement complexe et qu'il ne pouvait y avoir de solutions. La question des produits de base devrait être examinée pendant et après la dixième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, ne serait-ce que parce que l'agriculture, qui était à l'origine d'environ quatre cinquièmes des échanges de produits de base hors combustibles, faisait partie du programme incorporé et ferait l'objet de négociations à l'OMC après la Conférence de Seattle.

31. La Commission devrait s'intéresser à trois questions urgentes. Premièrement, il fallait se demander pourquoi la part des pays en développement dans les exportations mondiales de produits de base avait diminué, tandis qu'augmentait celle des pays développés. C'était dû en partie à la structure des marchés et en partie aux capacités de production. À ce propos, la concentration accrue des marchés internationaux de produits de base rendait plus que jamais nécessaire l'amélioration des politiques et des pratiques en matière de concurrence. La CNUCED devait sans attendre renforcer ses travaux d'analyse sur les marchés de produits de base afin de fournir des réponses plus précises à cette question. La publication et la diffusion de la *World Commodity Survey, 1999-2000* allaient dans le bon sens. Il fallait aussi que le secrétariat, en collaboration avec d'autres institutions compétentes, se penche sur des questions générales et intersectorielles, définisse les problèmes et étudie de façon approfondie les solutions possibles.

32. Deuxièmement, on devait proposer des mesures concrètes afin qu'une part plus importante de la valeur ajoutée dans la chaîne de transformation et de distribution revienne aux pays en développement. Il convenait de préciser le rôle des connaissances spécialisées, de la technologie ainsi que des aides et subventions accordées par les pays développés, et d'étudier des solutions dans ce domaine.

33. Troisièmement, à propos des instruments du marché utilisés pour remédier aux problèmes, la gestion des risques était une question que la CNUCED avait été pratiquement la seule à développer. Des outils comme le financement structuré non seulement réduisaient les risques, mais encore corrigeaient les distorsions du marché national. La CNUCED était un important partenaire dans le programme de gestion des risques entrepris récemment par la Banque mondiale. Les vastes ressources de la Banque permettraient sans doute de mener une action plus ciblée dans ce domaine. Les travaux de la CNUCED devraient, certes, garder leur spécificité, mais ils auraient davantage d'impact si des alliances stratégiques étaient conclues avec d'autres organismes compétents.

34. Dans le domaine du commerce international, y compris le commerce des services, la CNUCED suivait une démarche unique en son genre, en ce sens qu'elle axait ses efforts sur le développement et sur les besoins et aspirations des pays du tiers monde, sans négliger pour autant les intérêts légitimes des autres pays. L'établissement d'un système commercial international efficace et durable était dans l'intérêt de tous les États, mais cet objectif ne pourrait être atteint que par la pleine intégration d'un maximum de pays, de façon que le commerce des biens et services devienne un moteur de croissance.

35. C'était précisément dans l'optique du développement qu'il fallait aborder la question des services et du commerce électronique, qui était d'une actualité brûlante. La communauté internationale commençait juste à s'intéresser aux échanges de services et il restait beaucoup à faire dans ce domaine, malgré la conclusion du très important Accord général sur le commerce des services (AGCS). Il fallait étudier plus à fond la contribution que le secteur tertiaire pourrait apporter au développement. Il y avait à cet égard des exemples de réussite très encourageants. Les services offraient à certains petits pays en développement la possibilité de moderniser leur économie et d'accroître leur commerce sans avoir à refaire tout le chemin suivi par les pays développés qui avaient fondé leur industrialisation sur d'importants marchés intérieurs. Par exemple, la République dominicaine mettait à profit les télécommunications pour vendre des services informatiques à de grandes sociétés des États-Unis; des secteurs comme les loisirs et la musique jouaient un grand rôle dans l'économie jamaïcaine; l'Inde produisait et exportait avec succès des logiciels - et plus d'un tiers des nouvelles entreprises de la Silicon Valley, en Californie, étaient créées et dirigées par des personnes d'origine indienne ou chinoise. Ces personnes contribuaient à renforcer les liens commerciaux entre les États-Unis, où la demande de produits logiciels allait croissant, et leurs pays d'origine qui jouissaient d'importants avantages comparatifs pour l'offre de services professionnels hautement spécialisés.

36. Il y avait quelques exemples très prometteurs du potentiel commercial des pays en développement dans le domaine des services; la participation de ces pays au commerce des services avait progressé de 6 %. D'où l'utilité

particulière des travaux menés par la Commission et les réunions intergouvernementales d'experts, en coopération avec d'autres organisations internationales, sur les cas de réussite et les nouveaux débouchés dans le secteur tertiaire, en particulier dans le domaine de la santé, du tourisme, des transports aériens et de l'environnement. Il serait également bon de faire des études sur le secteur du bâtiment et d'autres services professionnels dont l'essor dépendait en grande partie de l'amélioration de la réglementation applicable au mouvement des personnes physiques (règles concernant le séjour et les visas temporaires, reconnaissance des qualifications professionnelles et des diplômes délivrés dans les pays en développement, etc.). Le travail de pionnier accompli par la CNUCED et l'Union internationale des télécommunications (UIT) dans le secteur du commerce électronique quatre ans auparavant avait clairement montré l'utilité de pareilles études. À cet égard il fallait s'intéresser non seulement aux problèmes d'infrastructure (qui relevaient davantage de la compétence de l'UIT), mais encore aux aspects économiques de ce commerce ainsi qu'aux règles à adopter pour en assurer la bonne marche.

37. On avait besoin de directives claires concernant les activités futures de la CNUCED dans le domaine des services : travaux de recherche et d'analyse dans différentes branches, renforcement des liens entre ces travaux et les négociations sur les services, et exécution de programmes de coopération technique mieux ciblés pour aider les pays à mettre à profit les résultats de l'analyse.

38. Le porte-parole du **Groupe latino-américain et caraïbe** (Colombie) a dit que la part de celui-ci dans les exportations mondiales de produits de base était tombée de 12,7 % pendant la période 1970-1972 à 11,7 % en 1996-1997, malgré les avantages comparatifs dont jouissaient les pays de la région, la qualité des ressources humaines et de l'infrastructure matérielle et l'importance de l'investissement dans ce domaine. La faute en était surtout aux crêtes tarifaires, à la progressivité des droits ainsi qu'aux subventions à l'exportation accordées par les pays développés. D'après certaines estimations, en 1998 les pays membres de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) avaient consacré 335 milliards de dollars É.-U. au soutien de leur agriculture. Cette somme équivalait à 20 % du produit intérieur brut (PIB) total de l'Amérique latine et des Caraïbes, et dépassait en fait le PIB de tous les pays de la région à l'exception du Brésil. Les subventions octroyées par les pays développés pour certains produits agricoles, comme la viande et le riz, étaient souvent bien supérieures à la valeur des échanges mondiaux de ces mêmes produits. Les pays en développement étaient également victimes d'autres pratiques commerciales déloyales - mesures unilatérales, application extraterritoriale de certaines lois, accès préférentiel accordé à des fournisseurs pour des raisons n'ayant rien de commercial. Il serait bon de réviser les règles du Fonds commun pour les produits de base concernant le financement des mesures de développement et la promotion de la stabilité des marchés, compte tenu des nouvelles conditions régnant dans ce domaine.

39. Le secteur tertiaire jouait un rôle croissant dans l'économie des pays en développement, et la quatrième session de la Commission offrait l'occasion d'examiner les stratégies d'exportation suivies avec succès par certains de ces pays, ainsi que les principaux problèmes rencontrés. Les travaux de la CNUCED sur les obstacles au commerce dans ce secteur aideraient les pays

en développement à participer efficacement aux prochaines négociations multilatérales sur les services - négociations qui ne leur seraient profitables que si, parallèlement, des mesures étaient prises pour améliorer leur capacité de production, leur accès à la technologie et le mouvement des personnes physiques. La CNUCED devrait poursuivre ses travaux sur certaines branches du tertiaire afin d'aider ces pays à définir les possibilités d'exportation et à arrêter leur position pour les négociations.

40. Enfin, le porte-parole a dit qu'il appuyait les conclusions des trois réunions d'experts tenues en 1999 sous les auspices de la Commission du commerce des biens et services, et des produits de base.

41. Le représentant de la **Finlande**, parlant au nom de l'**Union européenne**, a félicité le secrétariat de la qualité des documents de base établis pour la session, tout en jugeant inadmissible que ces documents aient été publiés si tard. Comment faire un travail utile si l'on n'avait pas eu le temps d'étudier sérieusement la documentation ? Le secrétariat devait veiller à améliorer les choses. Le report de la session avait également posé des problèmes considérables aux délégations.

42. À propos du rapport du secrétariat sur l'économie mondiale des produits de base (TD/B/COM.1/27), les problèmes du secteur primaire pris dans son ensemble n'avaient en effet pas disparus et s'étaient même aggravés au fil des ans. La dégradation à long terme des termes de l'échange, l'instabilité des prix et des facteurs institutionnels découlant de la politique économique, dont le rôle avait été souligné dans le *Rapport sur le commerce et le développement* de 1999, avaient eu des conséquences néfastes. La situation variait cependant nettement d'une branche à l'autre, la croissance de la consommation et l'activité commerciale étant plus encourageantes dans certaines. À cet égard, l'effet des changements sur la composition de la demande était évident, surtout dans le cas des produits alimentaires. Le *Rapport* confirmait aussi qu'il y avait d'importants écarts entre les régions. Il était possible aux pays tributaires de produits primaires d'élargir leur base de production et d'accroître leurs exportations; l'investissement étranger direct pouvait jouer un rôle extrêmement important dans ce domaine. Il était également essentiel de promouvoir la diversification horizontale, par opposition à la diversification verticale. La question était de savoir comment la CNUCED pouvait aider le mieux les pays en développement à réduire leur dépendance à l'égard d'un seul ou de quelques produits de base traditionnels; cette question devrait être examinée dans le cadre des préparatifs de la dixième session de la Conférence. La CNUCED faisait aussi un travail utile dans le domaine de la gestion des risques.

43. À propos du point 4 de l'ordre du jour, concernant l'analyse de certains services, le porte-parole a fait observer qu'une libéralisation plus poussée pourrait procurer d'immenses avantages, à condition que les pays suivent une politique judicieuse.

44. Le représentant de la **Fédération de Russie** jugeait positifs les travaux accomplis par la Commission et a souligné l'utilité de la Réunion d'experts sur les incidences de l'évolution des structures des marchés de l'offre et de la demande sur les prix des produits de base et des exportations présentant un grand intérêt pour les pays en développement, tenue en juillet 1999. Le rôle des produits de base dans le commerce international allait diminuant,

ce dont pâtissaient surtout les pays tributaires de l'exportation de ces produits, qui subissaient des pertes en raison de la faiblesse des prix et de l'écart croissant entre les cours des produits primaires et les prix payés par les consommateurs d'articles manufacturés.

45. Au sujet du commerce des services, la Fédération de Russie, qui demeurait importateur net, voulait avant tout développer son infrastructure nationale, se doter d'une législation appropriée et renforcer son potentiel d'exportation. De nombreux pays en développement et pays en transition poursuivaient les mêmes buts. Le représentant appuyait donc le renforcement des travaux de la CNUCED sur les services. À cet égard, il fallait se placer dans la perspective des prochaines négociations commerciales multilatérales de l'OMC. Considérant la nécessité d'assurer la complémentarité des travaux des organisations internationales et d'exploiter les avantages comparatifs, la CNUCED était capable de contribuer utilement à l'examen et au renforcement des capacités d'exportation des pays intéressés. Elle devrait aussi aider plus activement ces pays à concevoir une stratégie et une tactique de négociation concernant le commerce des services.

46. La CNUCED faisait également oeuvre utile dans le domaine du commerce électronique, mais ses travaux pourraient être davantage axés sur les échanges de services, dans l'optique des prochaines négociations commerciales multilatérales.

47. Enfin, il était utile d'examiner les rapports du secrétariat sur l'application de conclusions et recommandations antérieures.

48. La représentante des **États-Unis d'Amérique** déplorait vivement la publication tardive des documents destinés à la session. Elle regrettait aussi que la réunion eût été repoussée à la dernière minute, ce qui avait posé des problèmes à de nombreuses délégations. Enfin, ce n'était pas à la Commission de déterminer l'orientation des futurs travaux de la CNUCED, en particulier à la veille de la troisième Conférence ministérielle de l'OMC et de la dixième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement.

Chapitre III

ANALYSE DES FACTEURS INFLUANT SUR LA PRODUCTION ET LE COMMERCE DES PRODUITS DE BASE, TELS QUE LES INCIDENCES DES CRISES FINANCIÈRES, LES RAISONS ET LES CONSÉQUENCES DE L'EFFONDREMENT DES PRIX DES PRODUITS DE BASE, ET LES INCIDENCES DE LA TRANSFORMATION DES STRUCTURES DE DISTRIBUTION ET DE MARCHÉ

(Point 3 de l'ordre du jour)

49. Pour l'examen de ce point, la Commission était saisie du document suivant :

"L'économie mondiale des produits de base : évolution récente, crises financières et transformation des structures de marché" (TD/B/COM.1/27).

50. Présentant ce point de l'ordre du jour, le représentant du **secrétariat de la CNUCED** a dit que les prix suivaient une tendance continue à la baisse en valeur réelle et restaient extrêmement instables; les pays en développement jouaient un rôle croissant dans le commerce d'importation; les exportations de produits de base non traditionnels avaient pris de l'ampleur; l'Afrique et les pays les moins avancés (PMA) étaient restés à la traîne de l'évolution générale du secteur des produits de base dans les pays en développement; ces derniers perdaient cependant du terrain, même sur leurs marchés traditionnels, en grande partie à cause de leur incapacité d'accroître la valeur ajoutée de leurs produits; et on observait une évolution rapide des structures de l'industrie, des marchés et de la demande. Par ailleurs, le secteur des produits de base était un important vecteur de transmission des crises financières. Il était le secteur le plus sensible aux dévaluations dans de nombreux pays en développement et avait "sauvé" une grande partie de l'économie dans les situations de crise, dont les incidences s'étaient fait sentir aussi bien sur la demande que sur l'offre, en fonction de la structure économique des pays touchés.

51. La structure du commerce mondial des produits de base évoluait. Des produits traditionnels tels que les céréales, le sucre, le café et le cacao perdaient de leur importance, tout comme les revenus que les pays en développement tiraient des secteurs traditionnels. Les secteurs dynamiques étaient désormais les produits de la pêche, les fruits, les légumes, les produits laitiers et des produits comme les fleurs coupées. Les pays en développement ne détenaient toutefois que de faibles parts de marché dans nombre de ces secteurs.

52. La répartition régionale du commerce des produits de base des pays en développement évoluait également. L'Afrique, ainsi que les PMA et le Groupe des États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique avaient perdu des parts de marché. Les principaux exportateurs d'articles manufacturés avaient accru leur part des exportations mondiales de produits de base. L'Asie était désormais un gros importateur net de produits hors combustibles. Le commerce Sud-Sud ne cessait de progresser.

53. Les consommateurs des pays en développement, tout comme ceux des pays développés, s'intéressaient de plus en plus aux produits de marque - dont beaucoup étaient importés. Les produits traditionnellement exportés par les

pays en développement étaient transformés ou devenaient des produits de marque dans les pays développés, puis étaient réexportés. Il en résultait que les pays développés accaparaient une part de plus en plus importante de la valeur des exportations mondiales de produits tropicaux.

54. Les subventions agricoles et les exportations subventionnées des pays développés restaient une cause de très grave préoccupation pour les pays en développement. De plus, les obstacles à l'accès aux marchés imposés à de nombreuses exportations de produits de base, en particulier de produits transformés, et à des produits bénéficiant d'une demande dynamique freinaient l'expansion des exportations des pays en développement et les efforts de diversification de ces pays.

55. Dans le même temps, les structures des marchés mondiaux se transformaient radicalement. On observait dans les pays en développement un vaste mouvement de libéralisation, l'implantation de nombreuses entreprises étrangères, un accroissement de la concurrence des produits étrangers et une plus grande vulnérabilité aux risques de prix. Les pressions découlant des exigences du marché (telles que la méthode de l'analyse des risques aux points critiques) créaient de nouvelles contraintes. Au niveau international, le commerce apparaissait de plus en plus concentré. Il n'était plus possible de s'appuyer uniquement sur les différences de prix. Un financement moins cher et une bonne logistique constituaient désormais des facteurs essentiels. Il fallait absolument disposer de ressources financières plus importantes et de meilleures compétences. Pour ce qui était de la consommation, on pouvait citer parmi les changements qui influaient sur les structures de marché l'importance croissante des supermarchés et des noms de marque, ainsi que l'apparition d'une demande nouvelle liée aux techniques de production (par exemple, une demande d'aliments biologiques).

56. Après avoir résumé les résultats de récentes réunions d'experts de la CNUCED consacrées aux produits de base, le représentant a évoqué certaines propositions soumises aux délégations pour examen : traiter d'urgence les problèmes d'accès aux marchés relatifs aux produits de base, et éliminer les mesures de soutien à l'agriculture qui faussaient les échanges; renforcer la compétitivité des exportations des pays en développement; renforcer la contribution des organismes de producteurs/consommateurs à l'amélioration de la transparence des marchés et à l'échange d'informations et de connaissances, notamment en veillant à y associer toutes les parties intéressées; aider le secteur privé dans les pays en développement à prendre en charge des fonctions commerciales et des fonctions d'appui au commerce essentielles; augmenter les ressources du Fonds commun pour les produits de base.

57. Le porte-parole du **Groupe africain** (Égypte) a dit que le secteur des produits de base pouvait être un important pilier du développement des pays africains. Nombre de ces pays étaient fortement tributaires des produits de base pour leurs recettes d'exportation. Toutefois, la part de l'Afrique dans les exportations mondiales de produits de base ne cessait de diminuer, et le continent n'occupait qu'une place très modeste sur les marchés des produits à forte valeur ajoutée et des produits transformés. Les contraintes pesant sur l'offre et les contraintes structurelles étaient d'importants obstacles à une participation efficace des pays africains au système commercial international, et les empêchaient de se diversifier dans

des secteurs de produits à plus forte valeur ajoutée pour lesquels ils possédaient un avantage comparatif. Les crêtes tarifaires, la progressivité des droits et les obstacles non tarifaires appliqués aux principaux produits exportés par les pays africains constituaient autant de contraintes extérieures et de freins à la diversification et à l'industrialisation à partir du secteur des produits de base de l'Afrique. De plus, le marasme des prix mondiaux décourageait les investissements dans la modernisation de ce secteur. À cet égard, le porte-parole a évoqué la récente déclaration relative à la dixième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement adoptée par les ministres africains du commerce et le document intitulé "Les défis du développement de l'Afrique" annexé à cette déclaration, qui soulignait la nécessité d'accorder une attention particulière aux parts de marché ainsi qu'à la diversification horizontale et verticale, et d'accroître l'efficacité des organismes de producteurs/consommateurs compte tenu de leur contribution vitale à l'amélioration de la transparence des marchés et de l'information. Un accroissement des ressources financières, notamment par le biais du deuxième compte du Fonds commun pour les produits de base, était nécessaire pour financer la recherche-développement. Il faudrait en outre étudier l'opportunité de créer un mécanisme de régulation de l'offre permettant de stabiliser les prix à des niveaux rémunérateurs. La gestion des risques étant un élément important, de nouvelles techniques de financement pouvaient contribuer à la production de ressources dans le secteur des produits de base. Le vide créé par la disparition des offices de commercialisation dans ce secteur devait être comblé d'urgence, en particulier compte tenu des structures de marché de plus en plus oligopolistiques des sociétés transnationales et du manque de moyens du secteur privé local pour s'acquitter des fonctions auparavant assurées par ces offices. Les travaux d'analyse et les activités de renforcement des capacités menés par la CNUCED étaient d'une importance primordiale à cet égard et devraient être davantage axés sur les produits de base. Il fallait renforcer la coopération entre la CNUCED et le Fonds commun pour les produits de base. L'annexe à la déclaration adoptée par les ministres africains du commerce, mentionnée plus haut, indiquait un certain nombre de tâches que la CNUCED pourrait mener dans le domaine des produits de base et que les pays africains jugeaient essentielles.

58. Le porte-parole du **Groupe asiatique et de la Chine** (République islamique d'Iran) a dit que, en dépit de l'industrialisation et de la diversification économique de nombreux pays asiatiques, le secteur des produits de base restait d'une importance cruciale pour nombre de pays de la région. En fait, le processus d'industrialisation avait fait de l'Asie un très important importateur de produits de base, à tel point que pendant de nombreuses années avant la crise financière asiatique, elle avait été la région qui avait alimenté le dynamisme du commerce mondial de nombreux produits. La part de l'Asie dans les exportations mondiales de produits de base était passée d'environ 10 % dans les années 70 et au début des années 80 à presque 15 % à la fin des années 90. Sa part des importations mondiales avait progressé encore plus fortement, passant de moins de 10 % dans les années 70 à environ 12 % au début des années 80, puis à 20 % à la fin des années 90.

59. La diversification, horizontale et verticale, dans quelques-uns des pays les plus avancés de la région ne devait pas occulter le fait que plusieurs pays asiatiques exportaient presque exclusivement des produits primaires. L'importance des produits de base avait toutefois été révélée

par la crise asiatique, pendant laquelle le secteur de ces produits dans les pays touchés avait réagi de façon très dynamique à des mesures telles que les dévaluations et avait assuré la subsistance de larges secteurs de la population, en particulier des secteurs les plus pauvres.

60. Les incidences de la crise asiatique sur le secteur primaire avaient mis en évidence l'instabilité des marchés de produits de base et le rôle crucial que ceux-ci jouaient dans le processus de contagion. D'où la nécessité d'accroître la transparence des marchés et l'information commerciale, ainsi que de prendre des mesures préventives. L'amélioration du fonctionnement des marchés de produits passait également par une coopération internationale appropriée. Cette coopération était vitale pour les pays exportateurs de produits de base, compte tenu en particulier du marasme actuel des marchés. De même, les instruments modernes de gestion des risques de prix et de mobilisation de l'investissement étaient des outils indispensables dans le monde contemporain.

61. Le développement du secteur primaire dans tous les pays en développement dépendait fondamentalement d'un élargissement de l'accès aux marchés, en particulier pour les produits transformés, et d'une diminution des mesures de soutien accordées au secteur agricole dans les pays industrialisés. À cet égard, on observait une compréhension nettement insuffisante des marchés de produits de base, en particulier du fonctionnement des chaînes internationales de production, de la création de la valeur ajoutée aux différentes étapes et des possibilités qui s'offraient aux pays en développement de participer à ces chaînes de production de façon qu'ils puissent optimiser leur part de la valeur ajoutée au niveau de la production et de l'exportation.

62. Le représentant du **Japon** a dit que la crise financière asiatique de 1997 avait eu de profondes répercussions sur tous les pays. En dépit de la médiocrité des perspectives de croissance économique, on observait les signes positifs d'un redressement plus rapide qu'escompté dans nombre d'anciens "tigres asiatiques". Ce redressement avait notamment été stimulé par une aide du Gouvernement japonais à hauteur de 80 milliards de dollars É.-U.

63. Le représentant de la **Chine** a souligné l'importance des produits de base dans les pays en développement tributaires de ces produits et dans les PMA. Il estimait que trois interventions spécifiques étaient nécessaires pour assurer le bon fonctionnement d'un système commercial libéralisé et mondialisé : l'ajustement rapide des politiques intérieures dans les pays en développement; l'ouverture des marchés des pays développés et la fourniture par ces pays d'une information et d'une technologie actuelles, à un prix raisonnable, aux pays en développement tributaires de produits de base; un effort global pour réduire les obstacles commerciaux et non commerciaux afin d'offrir des conditions équitables à toutes les parties.

64. Le porte-parole du **Groupe latino-américain et caraïbe** (Colombie) a dit que les pays de son groupe, comme d'autres pays en développement, constataient avec étonnement combien leur participation au commerce agricole mondial avait peu changé depuis la fin du Cycle d'Uruguay, contrairement aux prévisions optimistes qui les avaient conduits à ratifier les résultats des négociations et à entreprendre des réformes commerciales. Ils étaient convaincus qu'il était nécessaire d'appliquer aux produits agricoles les mêmes règles qu'à d'autres produits. Des mesures pratiques devaient également être prises

concernant l'application du traitement spécial et différencié, notamment pour ce qui était de l'accès des produits agricoles aux marchés des pays développés, de l'amélioration de la productivité agricole, de la sécurité alimentaire, de la protection des petits agriculteurs contre les fluctuations de prix et des pratiques qui faussaient les échanges dans le secteur de la distribution internationale. Les fluctuations erratiques et les distorsions sur les marchés de produits de base ces dernières années appelaient l'adoption de mesures concrètes au niveau international pour améliorer la transparence des marchés mondiaux, éliminer la progressivité des droits de douane et promouvoir la diversification.

65. La CNUCED devait renforcer sa capacité d'aider les pays latino-américains et caraïbes en analysant ces aspects prioritaires, ainsi que la nature et l'ampleur des distorsions anticoncurrentielles qui avaient entraîné la création "d'ententes injustifiables" ayant des incidences négatives sur les consommateurs dans le monde entier. La crise asiatique avait montré que le commerce des produits de base était un élément fondamental de la vulnérabilité extérieure des pays en développement. Pourtant, le thème des exportations de produits de base semblait avoir disparu du programme des discussions multilatérales. La CNUCED devait continuer d'aider les pays en développement à faire face aux difficultés créées par leur dépendance à l'égard des produits de base et elle devait à cet égard analyser régulièrement les marchés internationaux et établir des statistiques et d'autres données en vue d'en améliorer la transparence. Le porte-parole a souligné l'importance de l'appui accordé par la CNUCED à l'examen des politiques visant à accroître l'efficacité et la productivité des secteurs de produits et à promouvoir la diversification et le développement de chaînes de transformation. Il était également important d'aider les pays en développement à utiliser des instruments commerciaux de gestion des risques.

66. Le représentant de **l'Afrique du Sud** a dit qu'il fallait réduire les mesures de soutien à l'agriculture dans les pays développés. Il y avait une évidente relation de cause à effet entre ces mesures et les pertes de parts de marché subies par l'Afrique du Sud après la libéralisation du commerce. La CNUCED devrait étudier plus avant ces relations causales et examiner également les moyens de réduire l'écart de compétitivité qu'avait creusé la libéralisation, y compris en ce qui concernait le rôle du secteur privé.

67. Le représentant du **Fonds commun pour les produits de base** a déclaré que si les mouvements des prix des produits de base étaient de toute évidence importants, il était également important de lancer des initiatives concernant d'autres aspects de la matrice de la valeur des produits, - diversification horizontale et verticale, nouvelles normes de qualité, normes sanitaires et phytosanitaires, obstacles non tarifaires. Ces aspects jouaient un rôle appréciable dans les opérations relevant du deuxième compte du Fonds, à l'instar de la recherche-développement. Le Fonds avait participé aux activités du Groupe de travail international sur la gestion des risques et entendait poursuivre sa coopération avec les organismes internationaux de produit concernant le développement de la gestion des risques. À cet égard, le Conseil d'administration du Fonds commun avait approuvé cinq projets financés par le premier compte, qui étaient axés sur le développement et l'expérimentation d'un financement commercial structuré et d'un financement sur récépissé d'entrepôt pour le café, le coton, le cacao et les céréales en Afrique et en Europe orientale.

Résumé des discussions informelles sur le point 3 de l'ordre du jour 2/

68. Le représentant de l'**Uruguay** classait les problèmes rencontrés dans le secteur des produits de base en quatre groupes principaux. Dans le premier groupe figuraient les problèmes liés aux fluctuations excessives des prix et des revenus, à l'existence de prix non rémunérateurs et à la dégradation des termes de l'échange. Les fluctuations des prix avaient des causes multiples (météorologie, structures des marchés, protectionnisme, etc.) mais leurs conséquences étaient toujours les mêmes. Elles entravaient la croissance et le développement, rendaient l'économie plus vulnérable, décourageaient l'investissement étranger et augmentaient la pauvreté. La CNUCED avait acquis une expérience considérable dans le domaine des produits de base : elle avait organisé des discussions approfondies à ce sujet dans les années 70 et 80, qui avaient vu l'adoption du Programme intégré pour les produits de base et la mise en place du Fonds commun pour les produits de base. Toutefois, dans les années 90, la plupart des accords portant sur des produits de base avaient davantage été utilisés comme cadres de discussion entre producteurs et consommateurs que comme des mécanismes d'intervention sur les marchés. Vu la situation, il serait extrêmement difficile à la CNUCED de relancer l'idée d'accords internationaux prévoyant des mesures de régulation des marchés, car la volonté politique faisait défaut. Pour les produits que les pays en développement étaient les seuls à produire, on pourrait envisager d'encadrer l'offre et de coordonner les activités des producteurs. La CNUCED pourrait renforcer ses capacités d'analyse, afin de contribuer à une meilleure compréhension de l'économie mondiale des produits de base, notamment de l'impact des fluctuations des prix sur les pays en développement.

69. Le deuxième groupe de problèmes comprenait les mesures protectionnistes : crêtes tarifaires et progressivité des droits de douane, obstacles non tarifaires et subventions. L'agriculture devrait cesser d'être traitée comme un cas spécial et être soumise aux mêmes règles commerciales que les autres produits. À cet égard, la tâche de la CNUCED devrait être d'analyser cette question sous l'angle du développement, en vue d'éliminer les distorsions, de définir un traitement spécial et différencié ainsi que d'accorder une assistance technique aux gouvernements concernés, notamment pour leur permettre de jouer un plus grand rôle dans le prochain cycle de négociations commerciales multilatérales. La conciliation des intérêts des producteurs efficaces et des pays en développement importateurs nets de denrées alimentaires devrait être un élément important des travaux de la CNUCED.

70. Le troisième groupe de problèmes portait sur la structure des marchés, domaine dans lequel la CNUCED était très compétente. Elle devrait jouer un rôle novateur et créatif en s'attachant à analyser de manière plus approfondie les structures (notamment de commercialisation et de distribution) et la transparence des marchés, et conseiller les pays en développement sur les moyens d'accroître la valeur ajoutée de leurs exportations de produits de base. Dans ce domaine, où le secteur privé était plus actif que le secteur public, l'étude des cas de réussite pouvait indiquer la marche à suivre.

71. Le quatrième et dernier groupe de problèmes était constitué des contraintes pesant sur l'offre dues aux carences technologiques et à d'autres facteurs. La CNUCED devrait profiter de ses atouts dans ce domaine pour élaborer un programme spécial qui aide les pays en développement à remédier à certaines de ces contraintes. Le Fonds commun pour les produits de base pourrait aussi jouer un rôle utile à cet égard.

72. Le représentant de la **Zambie** a déclaré que le monde avait connu de profonds changements au cours des 30 dernières années et que les questions relatives aux produits de base ne pouvaient donc plus être traitées de la même manière qu'auparavant. Il a évoqué l'évolution de l'agriculture zambienne et la manière dont celle-ci réagissait face aux nouvelles perspectives commerciales, en soulignant que les pays qui n'avaient pas une capacité de production suffisante ne pouvaient guère tirer profit, des possibilités d'accès aux marchés, si importantes fussent-elles.

73. La Zambie avait été longtemps tributaire de l'extraction du cuivre, secteur qui avait été progressivement privatisé depuis 1992. L'agriculture venait au deuxième rang. Elle ne pouvait devenir un moteur de croissance car elle n'était pas diversifiée et les petits propriétaires n'arrivaient pas à s'adapter à certaines réformes. Depuis 1996, le Gouvernement s'employait à développer et diversifier cette activité, en prenant des mesures axées sur l'agriculture marchande pour rendre plus efficace l'exportation de produits agricoles non traditionnels des petits exploitants. L'objectif était de réduire la vulnérabilité de ces derniers en améliorant leur accès aux intrants et aux circuits de commercialisation, en leur fournissant des services techniques et consultatifs efficaces grâce à la décentralisation des activités de recherche et de vulgarisation, en améliorant l'infrastructure (routes de desserte, ponts, etc.) et en mettant en place des établissements de financement ruraux.

74. Les exportations agricoles se heurtaient néanmoins à des obstacles tarifaires et non tarifaires dans les pays importateurs. Les produits zambiens étaient admis en franchise dans l'Union européenne en vertu de la Convention de Lomé, mais cet avantage était amoindri par des normes et des procédures techniques. Les produits devaient de plus en plus se conformer aux normes ISO 9000 et ISO 14001 ainsi qu'aux prescriptions relatives à l'écoétiquetage. Les exportations de produits tels que le boeuf provenant des pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique étaient contingentées et se heurtaient à une réglementation stricte en matière de santé animale et de transformation. Les produits laitiers zambiens avaient également du mal à pénétrer le marché de l'Union européenne en raison de prescriptions techniques.

75. Les exportations de produits non traditionnels (fleurs coupées, produits horticoles, certains produits agroalimentaires, etc.) ou à forte valeur ajoutée (herbes, épices, huiles essentielles, etc.) avaient augmenté bien plus vite que les exportations de produits traditionnels au cours des dernières années. Toutefois, leur croissance n'avait que partiellement compensé la diminution des recettes d'exportation totales du secteur agricole. Le programme de développement des exportations financé par l'Union européenne avait joué un rôle de catalyseur dans un secteur en difficulté, en octroyant des crédits à court terme pour l'achat de facteurs de production et de petits biens d'équipement.

76. La Zambie avait besoin d'assistance dans plusieurs domaines. Les producteurs zambiens devaient être dûment informés de l'évolution actuelle et prévue du marché. Une aide était également nécessaire pour l'achat de matières et d'équipements ainsi que pour l'élaboration de projets. Enfin, le pays avait besoin d'une assistance pour la recherche, la lutte contre les maladies, le développement de l'infrastructure, la protection de l'environnement et l'application de mesures sanitaires et phytosanitaires.

77. Le représentant des **Philippines** a dit que son pays avait diversifié son économie et que, depuis les années 70, les principales sources de croissance et de revenus étaient l'industrie et les services, et non plus l'agriculture. Cette diversification avait été motivée par l'instabilité et par la baisse des prix agricoles, et avait été facilitée par les conditions favorables qui régnaient en Asie du Sud-Est. La diminution de la part de l'agriculture tenait aussi à ce que la compétitivité des exportations philippines avait souffert de l'appui accordé par d'autres importants pays producteurs de la région à leurs industries de l'huile de palme et du caoutchouc, notamment sur le plan de la recherche-développement, pour leur permettre de soutenir la concurrence sur un marché libre. Aux Philippines, par contre, la possibilité d'exporter du sucre dans le cadre d'un accord de contingentement avantageux avait eu un effet dissuasif sur la recherche-développement.

78. Néanmoins, 60 % des Philippines tiraient encore leur subsistance de l'agriculture. Ce secteur, essentiellement caractérisé par une production à petite échelle, revêtait une importance particulière pour la sécurité alimentaire et était la troisième source de recettes en devises, après l'industrie et les services. Une campagne de modernisation du secteur agricole était en cours, mais il fallait éviter le démembrement de grandes parcelles rentables en petites parcelles inefficaces. Les contraintes financières freinaient à la fois la mise en culture de nouvelles terres et l'investissement dans l'infrastructure et l'irrigation. On s'efforçait d'appliquer à l'agriculture les accords de construction-exploitation-transfert qui avaient été couronnés de succès dans l'industrie.

79. Les importations de produits de base dans la région, qui avaient rapidement augmenté avant la crise financière asiatique, s'étaient ralenties et ne repartiraient probablement pas avant un certain temps. La crise avait également touché les exportations en raison de difficultés dans le financement des échanges et de problèmes de transport, comme le manque de conteneurs pour l'exportation, dû à la diminution du nombre de conteneurs apportant des importations à la région.

80. La spéculation sur les marchés de produits de base avait accru l'instabilité et entravait lourdement l'investissement à long terme dans ce secteur.

81. Dans le système commercial international, les pays en développement avaient besoin d'arrangements plus souples, en matière tant d'engagements que de seuils, pour libéraliser progressivement leur agriculture. En outre, les variations de leur produit national brut (PNB), causées notamment par les dévaluations, devraient leur permettre de passer d'une catégorie donnée à une catégorie plus favorable au regard des accords du Cycle d'Uruguay.

82. Les crêtes tarifaires et la progressivité des droits de douane créaient des obstacles importants aux exportations de produits de base des pays en développement. Les Philippines n'avaient pas un pouvoir de négociation suffisant pour résoudre les problèmes rencontrés par les produits particulièrement importants pour elles (produits à base de noix de coco, par exemple). Il serait néanmoins relativement facile de trouver des solutions pour des produits exportés par un plus grand nombre de pays. Les mesures sanitaires et phytosanitaires et les obstacles techniques au commerce gênaient même l'exportation des produits les plus compétitifs. Certes, il importait que l'agriculture soit soumise au même régime que les autres secteurs dans le système commercial international, mais les pays en développement avaient besoin d'un traitement spécial et différencié pour devenir compétitifs.

83. Au cours du débat qui a suivi les exposés présentés par les intervenants, on a fait observer que l'utilisation d'organismes génétiquement modifiés (OGM) risquait de rogner les avantages comparatifs des pays en développement et des pays les moins avancés dans le secteur agricole, où nombre d'entre eux ne disposaient pas de capacités de recherche. L'utilisation d'OGM était une arme à "double tranchant" qui exigeait une approche équilibrée. Certains pays, par exemple, avaient mis au point, grâce au génie génétique, des variétés de plantes résistant aux maladies.

84. La CNUCED avait joué un rôle d'avant-garde en attirant l'attention sur l'importance de la recherche-développement dans le secteur des produits de base, et devrait donner des orientations nouvelles dans ce domaine. On a souligné la nécessité d'apporter aux pays en développement producteurs une assistance financière et technique en matière de recherche et de biotechnologie.

85. Plusieurs pays développés et nouveaux pays industriels avaient réussi à diversifier leur production, mais l'expérience montrait que, même dans ces pays, le processus avait été long. Il fallait en tirer des enseignements pour stimuler la diversification dans les pays en développement au prochain millénaire.

86. On a également fait observer que la diminution persistante des prix de produits primaires tels que le café n'avait pas systématiquement été répercutée sur les prix à la consommation. Il était donc particulièrement important que les pays en développement exportateurs augmentent leur part de la valeur ajoutée dans l'ensemble de la chaîne de transformation.

Décision de la Commission

87. À sa séance plénière de clôture, le 14 octobre 1999, la Commission a adopté ses conclusions concertées et ses recommandations sur le point 3 de l'ordre du jour (voir le chapitre I du présent rapport).

Chapitre IV

ANALYSE DE CERTAINS SECTEURS DE SERVICES, Y COMPRIS DES RÉSULTATS POSITIFS ENREGISTRÉS DANS CES SECTEURS, EN PARTICULIER CEUX QUI (TELS LES SERVICES PROFESSIONNELS, LES SERVICES AUX ENTREPRISES ET L'ACCÈS AUX SERVICES DE TRANSPORT) RENFORCENT LES CAPACITÉS D'EXPORTATION DES PAYS EN DÉVELOPPEMENT, ET ANALYSE DES INCIDENCES DU COMMERCE ÉLECTRONIQUE SUR LE DÉVELOPPEMENT

(Point 4 de l'ordre du jour)

88. Pour l'examen du point 4 de l'ordre du jour, la Commission était saisie des documents suivants :

"Analyse de l'expérience dans certains secteurs de services"
(TD/B/COM.1/28)

"Rapport de la Réunion d'experts sur les services de transport aérien : Contribution à la définition du contenu des initiatives de négociation des pays en développement concernant à la fois l'AGCS et des négociations sectorielles présentant un intérêt pour ces pays"
(TD/B/COM.1/25-TD/B/COM.1/EM.9/3).

89. Le représentant du **secrétariat de la CNUCED**, présentant le point 4, a attiré l'attention sur les principales conclusions de l'analyse des résultats positifs obtenus dans certains secteurs. Pour diversifier leurs exportations et réduire leur dépendance à l'égard des produits de base, quelques pays en développement avaient axé leurs efforts sur les services. Parmi les exemples de réussite, on pouvait citer le cas de Maurice qui avait fait une belle percée dans le domaine du tourisme et des activités bancaires extraterritoriales et qui avait créé un port franc faisant fonction de port d'éclatement pour l'Afrique australe et orientale, le cas de Sri Lanka qui avait développé ses services portuaires, celui de l'Inde qui avait accru ses exportations de services spécialisés de conseil en ingénierie et de services informatiques, ainsi que celui du Chili qui avait dynamisé son secteur des télécommunications. Ces exemples montraient que les débouchés dans le tertiaire dépendaient de plusieurs éléments essentiels : établissement de liens commerciaux, compétitivité des coûts, services d'une qualité acceptable au regard des normes internationales, priorités des pouvoirs publics, capacité du secteur privé et accès aux marchés. À propos de ce dernier point, d'importants obstacles continuaient à entraver les exportations des pays en développement pour tous les modes de fourniture, mais surtout pour le mouvement des personnes physiques, notamment dans des secteurs présentant un intérêt particulier pour ces pays - santé, tourisme, transports aériens et maritimes, environnement, etc. La libéralisation du commerce des services pouvait contribuer au progrès économique et social des pays en développement, mais son rôle dépendrait des caractéristiques du secteur tertiaire des pays importateurs et de l'établissement des conditions requises (réglementation, infrastructure et financement). Il fallait que les pays en développement considèrent les futures négociations multilatérales sur les services comme un prolongement de leur stratégie nationale, démarche facilitée par les "listes positives" prévues dans l'AGCS. Certains d'entre eux commençaient à utiliser efficacement le commerce électronique pour exporter des services, mais il leur

fallait encore résoudre certains problèmes d'ordre technique, financier et humain.

90. Le porte-parole du **Groupe latino-américain et caraïbe** (Colombie) approuvait les conclusions des documents présentés à la Commission, qui représentaient le seul effort accompli pour évaluer le commerce des services depuis l'entrée en vigueur de l'AGCS et de son annexe sur les transports aériens. Ces documents mettaient tout particulièrement l'accent sur la contribution des services à la diversification des exportations et à l'obtention de devises, ce qui était très important pour réduire la dépendance de la région latino-américaine et caraïbe à l'égard des produits de base. Les exemples donnés montraient clairement que des distorsions persistantes nuisaient à la participation des pays en développement au commerce international des services. Chaque cas de réussite aidait à définir les obstacles à démanteler lors des prochaines négociations prévues par l'AGCS. Nombre de distorsions observées dans des branches comme le tourisme, les transports et les télécommunications correspondaient à des mesures anticoncurrentielles qui n'étaient pas couvertes par les disciplines de l'AGCS. Seul le Document de référence sur les télécommunications de base prévoyait des sauvegardes en matière de concurrence, qui n'étaient pas applicables à d'autres secteurs. Des obstacles discriminatoires entravaient en particulier les exportations moyennant le mouvement de personnes physiques - notamment le manque de transparence dans l'examen des besoins économiques, au détriment des prestataires de services professionnels, et la non-reconnaissance des qualifications et diplômes. Il fallait tenir compte des recommandations de la Réunion d'experts sur les services de transport aérien pour réviser l'annexe correspondante de l'AGCS. Le porte-parole était pleinement d'accord avec ces recommandations et priait la Commission de les approuver. Les pays en développement avaient besoin d'une assistance pour renforcer leur capacité d'exportation de services. Le commerce électronique prenait une importance croissante et la CNUCED, par son assistance technique, pouvait grandement aider les pays en développement à en profiter. Elle devait, entre autres, étudier les incidences de cette forme d'échange sur les perspectives de développement, formuler des recommandations et prévoir des mécanismes propres à accroître la capacité des micro, petites et moyennes entreprises, tout en aidant les pays en développement à mieux traiter ces questions à l'OMC et ailleurs.

91. Le représentant de la **Finlande**, parlant au nom de l'**Union européenne**, a déclaré que si l'AGCS n'avait eu jusqu'alors qu'un effet limité sur le commerce, c'était parce que les pays en développement et, dans certains cas aussi les pays développés, n'avaient pris que des engagements limités. Les pays en développement étaient censés profiter de la libéralisation à long terme. L'ampleur de la protection existante donnait à penser qu'ils tireraient de grands avantages d'une libéralisation plus poussée. Celle-ci stimulerait la croissance de la productivité dans le tertiaire, en particulier dans le domaine des services aux producteurs, ce qui aurait des retombées sur d'autres branches de l'activité économique. D'après des estimations des avantages économiques qui en découleraient, les pays en développement profiteraient plus de la libéralisation du commerce des services que de celle du commerce des marchandises.

92. Le porte-parole du **Groupe africain** (Égypte) a dit que le commerce des services pouvait devenir un moteur de l'expansion des échanges, de la croissance et de l'emploi en Afrique et dans d'autres pays en développement, et permettre à ces pays de transformer les compétences acquises en une source précieuse de recettes d'exportation. Malheureusement, assez peu de pays en développement avaient réussi à s'intégrer efficacement dans les branches du secteur tertiaire tournées vers l'exportation, et il y en avait seulement quelques-uns en Afrique. Les pays africains étaient vivement préoccupés par leur marginalisation constante dans le commerce international en général et dans le commerce des services en particulier.

93. La participation restreinte de l'Afrique aux échanges mondiaux de services indiquait que nombre de conditions essentielles au développement de services compétitifs n'étaient pas encore réunies sur le continent. Conscients de cet état de choses, les gouvernements et le secteur privé s'efforceraient de prendre des mesures correctives dans la limite de leurs moyens, en accordant la priorité absolue aux services ayant un bon potentiel d'exportation, en améliorant l'infrastructure, en renforçant les capacités humaines et institutionnelles et en réformant la législation. En outre, les pays africains collaboreraient pour développer leurs services, dans le cadre d'organisations sous-régionales d'intégration. La CNUCED devrait leur fournir un appui analytique et technique à cette fin. L'assistance offerte par la CNUCED et d'autres organismes coopérant au Programme coordonné d'aide dans le secteur des services en Afrique (CAPAS) devrait aussi être renforcée et étendue à d'autres pays d'Afrique. L'examen par la CNUCED du rôle des services et de leur commerce en Afrique serait particulièrement utile à ces pays pour les prochaines négociations de l'OMC.

94. La communauté internationale devait également aider les pays africains à mieux s'intégrer dans le commerce international des services. Elle pourrait, en particulier, accorder une plus grande attention aux obstacles considérables auxquels se heurtaient les exportateurs de services de ces pays et des autres pays en développement - notamment les carences de l'infrastructure matérielle et des réseaux, qui n'étaient pas suffisants pour soutenir le développement des services et de leur commerce. Une assistance technique et financière ainsi que de nouveaux investissements étaient indispensables dans ce domaine. La communauté internationale devrait jouer un rôle plus actif à cet égard, pour appuyer les efforts déployés par les gouvernements africains et les entreprises africaines. Il fallait en outre accorder une plus grande attention à l'amélioration de l'accès des exportations africaines de services aux marchés; à cette fin, il était indispensable de libéraliser davantage le mouvement de personnes physiques.

95. Concernant le commerce électronique et les services, les pays développés dominaient presque sans partage ce secteur, même si quelques pays en développement d'autres régions commençaient à y jouer un rôle actif. Malheureusement, comme dans le cas des services en général, les possibilités d'expansion du commerce électronique étaient, en Afrique, particulièrement limitées par le faible niveau de développement et d'interconnectivité des infrastructures de télécommunications. Il fallait donc poursuivre les études et les débats à la CNUCED sur un accroissement de la participation des pays africains au commerce électronique, lequel représentait un formidable potentiel de croissance.

96. Le porte-parole du **Groupe asiatique et de la Chine** (République islamique d'Iran) a dit qu'il était indispensable que les pays en développement puissent accroître leur participation au commerce mondial des services pour profiter de la mondialisation. Il ressortait clairement des documents TD/B/COM.1/28 et UNCTAD/ITCD/TSB/7 que les services de la plupart des pays en développement n'avaient pas atteint le niveau de compétitivité nécessaire pour pouvoir tirer pleinement parti des possibilités nouvelles en matière de commerce et d'investissement. Les réunions d'experts consacrées aux services avaient été particulièrement utiles pour mettre en lumière les difficultés rencontrées par ces pays et les débouchés potentiels à l'exportation.

97. Le porte-parole a cité quelques exemples de diversification dans des secteurs de services axés sur l'exportation, tout en s'interrogeant sur la viabilité de tels débouchés. Il a souligné que ces micromarchés évoluaient rapidement, en partie sous l'influence du progrès technologique, et que pour en tirer profit il fallait pouvoir s'adapter rapidement à l'évolution des conditions du marché. De plus, les préalables de l'essor d'exportations compétitives - ressources humaines, financières et technologiques, cadre infrastructuel, institutionnel, directif et réglementaire approprié - faisaient défaut dans la plupart des pays en développement. Des mesures pratiques devaient donc être prises pour atténuer les principales contraintes pesant sur l'offre dans ces pays.

98. Les exportations asiatiques de services à forte intensité de main-d'oeuvre, nécessitant un mouvement de personnes physiques, étaient également confrontées à des obstacles importants : prescriptions en matière de visa et de permis de travail, non-reconnaissance des qualifications professionnelles, application du critère de l'examen des besoins économiques, etc. Les engagements au titre de l'AGCS n'avaient donc pas eu d'incidences commerciales appréciables sur ces exportations. Cela conduisait à considérer que la symétrie entre les mouvements de capitaux et les mouvements de main-d'oeuvre n'avait pas été respectée. Il faudrait corriger ces déséquilibres au cours du prochain cycle de négociations sur l'AGCS. Les pays en développement avaient également du mal à pénétrer les marchés en raison de la domination d'entreprises géantes de pays développés, de pratiques anticoncurrentielles, du manque d'accès à la technologie la plus moderne, et de subventions et aides à l'investissement accordés par les pays développés à leurs entreprises. Les alliances stratégiques et les fusions-acquisitions n'avaient fait qu'aggraver la situation. Les pays en développement étaient donc essentiellement des importateurs de services et leurs marchés d'exportation étaient principalement régionaux. La CNUCED devait les aider à trouver des débouchés à l'exportation et à déterminer la nature des obstacles rencontrés par leurs exportateurs de services.

99. Le commerce électronique serait l'un des principaux moteurs de la croissance économique au XXI^{ème} siècle. Toutefois, les possibilités offertes par ce commerce étaient fortement limitées par l'insuffisance de l'infrastructure de télécommunication dans les pays en développement. Par exemple, seuls quelques pays en développement utilisaient actuellement l'internet pour accéder aux marchés étrangers de services. La maîtrise technologique des pays développés dans ce domaine leur donnait un avantage comparatif dynamique et pouvait aboutir au renforcement de leur position dominante. Des mesures devaient être prises par la communauté internationale pour que l'"écart technologique" cesse de grandir. Tout engagement concernant

le commerce électronique devrait être rattaché à l'amélioration de l'infrastructure de télécommunication, au développement de l'internet et à l'accès des pays en développement à l'informatique. La CNUCED devait continuer d'étudier les questions concernant l'accès des pays en développement aux marchés et le commerce électronique.

100. Pour que le prochain cycle de négociations multilatérales sur le commerce des services contribue à accélérer la croissance des pays en développement, il fallait tout d'abord reconnaître que la poursuite de la libéralisation du commerce des services n'ouvrirait à ces pays des débouchés à l'exportation valables et importants que si des mesures étaient prises parallèlement pour les aider à renforcer leurs capacités d'offre, conformément à l'article IV de l'AGCS. Il fallait aussi reconnaître la nécessité pour les pays en développement de n'ouvrir leurs marchés que progressivement, conformément à l'article XIX.2 de l'AGCS, afin que leurs secteurs de services puissent acquérir la compétitivité nécessaire. L'architecture de l'AGCS devait être maintenue intacte - une méthode de négociation privilégiant la recherche de formules horizontales pourrait avoir des incidences négatives sur cette architecture et sur les intérêts des pays en développement. Le porte-parole a souligné la nécessité pour la CNUCED d'aider les pays en développement à se préparer au prochain cycle de négociations sur les services.

101. Le représentant de la **Chine** a dit que les pays en développement possédaient des capacités d'exportation dans les secteurs de services de faible technologie, à forte intensité de main-d'oeuvre, et non dans les secteurs reposant sur des technologies de pointe. Les services à forte intensité de main-d'oeuvre étaient toutefois confrontés à des problèmes traditionnels liés au mouvement de personnes physiques, tels que la non-reconnaissance des normes et des qualifications, et étaient soumis à d'autres restrictions dans les réglementations intérieures. Les pays en développement devaient faire face à une multitude de problèmes concernant les pratiques anticoncurrentielles, l'accès à la technologie et la formation de leurs ressources humaines. Il était vital pour les pays d'avoir une politique de développement à long terme et d'adopter des mesures pour la concrétiser. L'accès aux marchés des pays développés était une condition nécessaire, mais non suffisante. Il fallait aussi développer les marchés des pays du tiers monde. Du point de vue de ces pays, les prochaines négociations multilatérales sur le commerce devraient déboucher sur un juste équilibre des droits et des obligations. Une libéralisation progressive devrait être un principe fondamental pour ces pays. En tant que nouvelle forme d'échange, le commerce électronique avait pris du retard par rapport à d'autres activités dans tous les aspects de son application dans les pays en développement. Pour réduire les disparités croissantes entre pays développés et pays en développement, les premiers pourraient contribuer à l'amélioration de l'infrastructure physique et à la mise en place des autres conditions nécessaires à l'expansion du commerce électronique dans les seconds.

102. La représentante des **États-Unis d'Amérique** a dit que l'examen des besoins économiques était considéré comme un moyen de dynamiser l'offre de services des entreprises locales dans les zones relativement défavorisées des pays développés. Les qualifications professionnelles avaient pour but d'assurer aux consommateurs des services de la plus haute qualité.

Résumé des discussions informelles sur le point 4 de l'ordre du jour 3/

103. Le représentant de **Maurice** a fait observer que les conditions nécessaires à l'expansion du secteur privé existaient déjà lors de l'accession de son pays à l'indépendance. Ce climat économique favorable était caractérisé par l'existence d'un secteur bancaire ouvert à la concurrence étrangère et à l'investissement, de la propriété privée dans le secteur agricole et d'une chambre de commerce. Grâce à la stabilité politique et sociale, les gouvernements successifs avaient pu adhérer aux mêmes principes macroéconomiques de développement. Ils avaient pu aussi se concentrer sur le renforcement des capacités et le développement de l'infrastructure. Les consultations menées tant dans le secteur privé que dans le secteur public avaient également joué un rôle important dans le maintien d'un cadre prévisible pour le développement. Le premier "pilier" du développement économique du pays était la stratégie d'exportation du sucre qui avait été mise en oeuvre avec succès pour assurer la stabilité à long terme des recettes d'exportation. L'accès au marché de l'Union européenne avait été facilité par les préférences octroyées en vertu de la Convention de Lomé et avait été une condition préalable à la diversification réussie des exportations d'une économie tributaire des produits de base.

104. Les recettes d'exportation avaient fourni les ressources nécessaires au développement du secteur touristique, lequel était devenu à son tour un des piliers du développement et avait contribué à l'aménagement de l'infrastructure et des communications, à la mise en valeur des ressources humaines et au renforcement des institutions. L'expérience positive du secteur touristique avait ensuite été mise à profit dans d'autres branches d'activité, entraînant la création de zones franches qui avaient été les vecteurs du transfert de technologie. La croissance de l'industrie touristique, qui visait une clientèle haut de gamme, s'était poursuivie sur une longue période. La question était de savoir si cette tendance pourrait se maintenir à l'avenir, en particulier face à la concurrence accrue d'autres pays en développement. Il en était de même du développement à long terme de l'activité bancaire extraterritoriale. La CNUCED pouvait contribuer à éclairer le débat dans ce domaine grâce à ses études analytiques.

105. La coopération régionale était essentielle pour les petits pays qui s'efforçaient de surmonter les contraintes liées à l'exiguïté de leur marché, mais elle pouvait également entraîner la délocalisation de certaines activités, d'où la nécessité d'analyser ses conséquences de plus près. Pour qu'un pays tire profit de la libéralisation des services, il devait disposer d'une législation, de mécanismes réglementaires, d'institutions et de ressources humaines idoines. Mais, si un petit pays n'avait pas accès aux principaux marchés d'exportation, il n'avait aucune chance d'augmenter ses exportations de services.

106. Le représentant de l'**Inde** a dit que, comme le montrait l'expérience de son pays, l'ouverture du secteur tertiaire ne contribuait au développement social et économique que si certaines conditions étaient réunies. L'évaluation du commerce des services des pays en développement faite par la CNUCED (UNCTAD/ITCD/TSB/7) était très utile; les obstacles qui y étaient évoqués

devaient être levés pour que ces pays tirent des avantages tangibles de la libéralisation. L'article IV de l'AGCS appelait à la libéralisation des modes de fourniture présentant un intérêt pour les pays en développement, mais n'avait pas encore été suivi d'effet. Les pays en développement eux-mêmes hésitaient à prendre des engagements concernant le mouvement des personnes physiques, car cette question était politiquement délicate. Il faudrait trouver de nouvelles approches avant le prochain cycle de négociations multilatérales. Des catégories de personnes pourraient être ciblées sur la base de la classification des professions de l'Organisation internationale du Travail (OIT). La création d'un "visa AGCS" faciliterait le mouvement temporaire des personnes physiques et leur retour dans leur pays d'origine. La valeur des engagements pris en vertu de l'AGCS avait également été réduite par le recours des pays développés à l'examen des besoins économiques. Cet examen devrait être supprimé à long terme, mais en attendant l'accès des personnes physiques aux marchés serait nettement amélioré si la procédure suivie était plus transparente et plus prévisible. D'autres facteurs affaiblissaient la position concurrentielle des prestataires de services des pays en développement, notamment les délais d'obtention de garanties bancaires, les retards dans la délivrance des visas ou des permis de travail, l'obligation de verser un salaire égal à celui qui prévalait dans le pays importateur ainsi que des prescriptions relatives à l'élément local. La modernisation des télécommunications et des services financiers était la clef du développement économique. Celui-ci exigeait aussi un accès équitable aux marchés des pays développés.

107. Les pays en développement étaient favorables à la préservation de l'architecture de l'AGCS et au maintien du principe des "demandes et des offres" dans les négociations, mais voulaient également que les mesures autonomes de libéralisation soient prises en compte. La CNUCED était censée les aider activement à négocier en : a) poursuivant l'évaluation de leurs échanges de services; b) fournissant des données statistiques sur la croissance de leurs exportations de services découlant de l'AGCS; c) contribuant à la formation des demandes d'accès aux marchés des pays développés; d) continuant ses analyses sectorielles; e) les conseillant sur les options qui s'offraient à eux dans la négociation des disciplines relatives aux subventions, aux marchés publics, aux mesures de sauvegarde d'urgence ainsi qu'à la réglementation intérieure.

108. Le représentant du **secrétariat de la CNUCED** a fait part de l'importance croissante accordée à l'établissement de conditions concurrentielles sur les marchés mondiaux, notamment dans le secteur des services, afin que les avantages de la libéralisation des échanges profitent à toutes les nations commerçantes. Le risque de voir de grandes entreprises se livrer à des pratiques anticoncurrentielles pour contrôler les parts de marché, les prix et l'entrée de nouveaux venus préoccupait fort les pays en développement. L'étude de la CNUCED sur les pratiques anticoncurrentielles dans le tourisme et les transports aériens (UNCTAD/ITCD/CLP/Misc.13) montrait que la structure du marché affaiblissait le potentiel de croissance des exportations des pays en développement et leur compétitivité internationale. Il fallait prendre des mesures au niveau régional et multilatéral pour réduire le pouvoir des cartels internationaux et leurs abus. Les pays en développement avaient du mal à lutter contre le comportement anticoncurrentiel des sociétés en raison de l'inadéquation de leur cadre législatif et institutionnel. La CNUCED prévoyait de poursuivre ses travaux de recherche et ses analyses directives sur les

services, et d'examiner les stratégies que les pays en développement pourraient adopter selon leurs besoins. Ces activités devraient aider les pays en développement à définir leur stratégie et leur position dans la perspective de négociations multilatérales, notamment sur l'article IX de l'AGCS.

109. Le **Président** a appelé l'attention sur l'existence de pratiques dans certains secteurs de services, qui amoindrissaient la compétitivité des exportations de marchandises des pays en développement. C'était le cas dans le domaine des transports maritimes, où les conférences constituaient des ententes de fait, appliquant des tarifs élevés, pratiquant une discrimination en matière de prix et influant sur les liaisons. D'où le coût élevé et l'inefficacité de la circulation et de l'acheminement des marchandises exportées qui annulaient les avantages de la libéralisation du commerce. En outre, le Président a souligné la nécessité d'avancer dans la libéralisation de ce secteur au cours du prochain cycle de négociations, même si l'absence de progrès dans la réforme de la législation des pays développés depuis le Cycle d'Uruguay n'incitait guère à l'optimisme. En outre, le tourisme était gravement pénalisé par de nombreuses pratiques anticoncurrentielles, sous l'effet de réseaux intégrés de prestataires et de compagnies aériennes qui avaient la haute main sur la production et la commercialisation des produits touristiques. Ces pratiques avaient abouti à des positions dominantes dans les plus grands aéroports, à la diminution des places disponibles sur les vols réguliers et à l'intégration verticale des voyagistes; leur conséquence immédiate pour les pays en développement était une "fuite" importante de recettes en devises, qui avait des incidences extrêmement négatives sur leur balance des paiements. Une autre question inscrite à l'ordre du jour des futures négociations relevant de l'AGCS était l'adoption d'une approche globale pour lever les obstacles dans le tourisme, en particulier pour lutter contre les pratiques anticoncurrentielles qui entravaient le développement durable de ce secteur. À cet égard, le Président a évoqué la décision prise par un groupe de pays en développement, en collaboration avec l'Organisation mondiale du tourisme, de proposer une annexe sur le tourisme au cours du prochain cycle de négociations relevant de l'AGCS. Il a également souligné les liens étroits existant entre le tourisme et les transports aériens ainsi que les travaux importants des réunions d'experts sur l'essor du secteur touristique dans les pays en développement et sur les services de transport aérien. Il a proposé que le secrétariat, dans le cadre de ses activités relatives aux initiatives de négociation, examine les options qui s'offraient aux pays en développement à l'occasion de la révision de l'Annexe sur les services de transport aérien. Il fallait aussi se demander si le document de référence sur les télécommunications de base présentait un intérêt pour les autres secteurs, en particulier en ce qui concernait le recours à des mesures de sauvegarde de la concurrence. Il faudrait que, dans le prochain cycle de négociations commerciales multilatérales sur les services, des normes soient élaborées pour lutter contre les pratiques anticoncurrentielles dans des secteurs donnés, notamment dans le tourisme et les services de transport.

Décision de la Commission

110. À sa séance plénière de clôture, le 14 octobre 1999, la Commission a adopté ses conclusions concertées et ses recommandations sur le point 4 de l'ordre du jour (voir le chapitre I du présent rapport).

Chapitre V

RAPPORTS DES ORGANES SUBSIDIAIRES DE LA COMMISSION

(Point 5 de l'ordre du jour)

111. Pour l'examen du point 5 de l'ordre du jour, la Commission était saisie des documents suivants :

"Rapport de la Réunion d'experts sur le commerce dans le secteur agricole : accroître les exportations agricoles des pays en développement et aider ces pays à mieux comprendre les enjeux des prochaines négociations sur l'agriculture"

(TD/B/COM.1/23-TD/B/COM.1/EM.8/3)

"Rapport de la Réunion d'experts sur les services de transport aérien : contribution à la définition du contenu des initiatives de négociation des pays en développement concernant à la fois l'AGCS et des négociations sectorielles présentant un intérêt pour ces pays"

(TD/B/COM.1/25-TD/B/COM.1/EM.9/3)

"Rapport de la Réunion d'experts sur les incidences de l'évolution des structures des marchés, de l'offre et de la demande sur les prix des produits de base et les exportations présentant un grand intérêt pour les pays en développement" (TD/B/COM.1/26-TD/B/COM.1/EM.10/3)

"Rapport de la Réunion spéciale d'experts sur les techniques de financement structuré applicables aux pays tributaires de produits de base" (UNCTAD/ITCD/COM/MISC.39).

112. Le représentant du **secrétariat de la CNUCED** a présenté ces rapports et mis l'accent sur certaines de leurs conclusions concertées et recommandations. La Réunion d'experts sur le commerce dans le secteur agricole avait souligné la nécessité de prendre en considération, dans les négociations, les répercussions socioéconomiques de la libéralisation sur les pays en développement et la sécurité alimentaire. Il fallait abaisser les droits de douane et simplifier leur structure ainsi que l'administration des contingents tarifaires. Il importait aussi de limiter les effets commerciaux restrictifs des mesures sanitaires et phytosanitaires, les obstacles techniques au commerce et les mesures spéciales de sauvegarde. Les mesures relevant de la "catégorie verte" ne tenaient pas compte de certains aspects du développement. De nombreux pays du tiers monde se voyaient imposer, dans le cadre de programmes d'ajustement structurel, des orientations qui ne concordaient pas avec les accords du Cycle d'Uruguay. Il fallait prendre également en considération les objectifs non commerciaux de ces pays et préciser la notion de "multifonctionnalité". Enfin, il importait de mener une action plus concrète en application de la Décision sur les mesures concernant les effets négatifs possibles du programme de réforme sur les pays les moins avancés et les pays en développement importateurs nets de produits alimentaires.

113. La Réunion d'experts sur les incidences de l'évolution des structures des marchés sur les prix des produits de base avait abouti en particulier aux conclusions suivantes : l'information était un élément essentiel qui prenait une importance croissante; vu l'avantage dont jouissait les sociétés

transnationales dans ce domaine, les pays en développement avaient intérêt à échanger régulièrement des données d'expérience. Il fallait que la CNUCED et le Centre du commerce international (CCI) s'emploient à accroître la transparence des marchés. Les mesures non tarifaires et les subventions continuaient à faire obstacle au commerce international. Les efforts devraient rester axés sur la diversification et il convenait de renforcer l'appui à la recherche dans ce domaine, en utilisant notamment le deuxième compte du Fonds commun pour les produits de base. Les pouvoirs publics devraient aider à créer des marchés efficaces à l'heure de la libéralisation, en donnant aux agriculteurs, entreprises de transformation et négociants locaux la possibilité d'obtenir des crédits peu coûteux (mais non subventionnés), en échelonnant la libéralisation en fonction de la capacité du secteur privé de prendre la relève de l'État, en consolidant parallèlement les institutions, en étudiant la possibilité d'établir des "filets de protection" et en améliorant l'information et la communication. Les marchés internationaux de produits de base continuaient d'être ébranlés par des crises et les gouvernements devraient avoir suffisamment de marge de manoeuvre, dans le cadre des accords de l'OMC, pour mettre des secteurs essentiels à l'abri de ces perturbations. Il fallait encourager l'accès à un financement peu coûteux dans le domaine des produits de base, promouvoir l'emploi d'instruments de gestion des risques et accroître l'efficacité de mécanismes comme le Stabex. La communauté internationale était appelée à faciliter l'exécution de ces mesures.

114. La Réunion spéciale d'experts sur le financement structuré dans le secteur des produits de base avait notamment formulé les recommandations suivantes : les pouvoirs publics devraient s'attacher à réduire les risques financiers courus par le secteur privé dans l'agriculture, plutôt que d'offrir un financement direct. Il fallait mettre en place des systèmes efficaces de financement contre récépissés d'entrepôt, en étudiant à cet égard les possibilités de réescompte à des conditions avantageuses auprès de guichets spéciaux comme il en existait aux États-Unis et au Royaume-Uni. L'État devait encourager le secteur privé à prendre la relève pour la fourniture de certains services. Il fallait que la communauté internationale mène des activités de sensibilisation et de formation, évalue les lois et règlements et aide à les améliorer, donne des conseils et des orientations concernant notamment les moyens de remplacer des programmes officiels coûteux, et étudie de nouveaux outils permettant d'améliorer l'accès au financement ainsi que de nouveaux mécanismes internationaux (par exemple pour l'assurance des risques souverains) propres à faciliter l'utilisation du financement structuré. La communauté internationale des donateurs devrait soutenir ces efforts.

115. Le représentant du secrétariat de la CNUCED a aussi rendu compte du séminaire sur les liens entre la politique de concurrence et le développement, organisé dans le cadre des préparatifs de la dixième session de la Conférence. Les questions suivantes y avaient été examinées : concentration mondiale de la puissance commerciale par le biais de méga-fusions et acquisitions; déréglementation et privatisation; transfert de technologie et règles en matière de propriété intellectuelle; rôle des entreprises et des consommateurs dans la promotion de la concurrence et du développement. Il était devenu manifeste que l'intégration des pays en développement dans l'économie mondiale dépendait dans une large mesure de leur capacité d'accéder dans des conditions d'égalité à la technologie, aux ressources financières et humaines ainsi qu'aux marchés d'exportation, qui dépendait elle-même de leur capacité de

lutter contre les pratiques anticoncurrentielles et les abus commis par des entreprises puissantes (ententes internationales, méga-fusions créant des monopoles ou des positions dominantes, exploitation abusive de droits de propriété intellectuelle en vue d'accaparer des marchés, etc.).

Décision de la Commission

116. La Commission a approuvé les conclusions concertées et les recommandations des Réunions d'experts ci-après :

- Réunion d'experts sur le commerce dans le secteur agricole : accroître les exportations agricoles des pays en développement et aider ces pays à mieux comprendre les enjeux des prochaines négociations sur l'agriculture (TD/B/COM.1/23-TD/B/COM.1/EM.8/3);
- Réunion d'experts sur les incidences de l'évolution des structures des marchés, de l'offre et de la demande sur les prix des produits de base et les exportations présentant un grand intérêt pour les pays en développement (TD/B/COM.1/26-TD/B/COM.1/EM.10/3);
- Réunion spéciale d'experts sur les techniques de financement structuré applicables aux pays tributaires de produits de base (UNCTAD/ITCD/COM/Misc.39);
- Réunion d'experts sur les services de transport aérien : contribution à la définition du contenu des initiatives de négociation des pays en développement concernant à la fois l'AGCS et des négociations sectorielles présentant un intérêt pour ces pays (TD/B/COM.1/25-TD/B/COM.1/EM.9/3);

et a recommandé au Conseil du commerce et du développement de les approuver également.

Déclaration de clôture sur le point 5 de l'ordre du jour

117. Le représentant de la Finlande, parlant au nom de l'Union européenne, a dit qu'aucun élément des recommandations formulées ne devait préjuger des décisions qui seraient prises à la dixième session de la Conférence et que le secrétariat de la CNUCED devrait veiller à ce qu'il ne soit donné suite à ces recommandations qu'une fois achevées les activités déjà approuvées par la Commission et par le Conseil du commerce et du développement.

118. La représentante des États-Unis d'Amérique a appuyé la déclaration faite par le représentant de la Finlande.

Chapitre VI

RAPPORT INTÉrimAIRE SUR L'APPLICATION DES CONCLUSIONS CONCERTÉES ET DES RECOMMANDATIONS DE LA COMMISSION

(Point 6 de l'ordre du jour)

119. Pour l'examen du point 6 de l'ordre du jour, la Commission était saisie du document ci-après :

"Rapport intérimaire sur l'application des conclusions concertées et des recommandations de la Commission" (TD/B/COM.1/29).

120. Le **Directeur de la Division du commerce international des biens et services, et des produits de base**, présentant le point 6, a brossé un tableau général de l'exécution du programme de travail pendant la période 1996-1999. Il a évoqué les réunions d'experts, dont les travaux avaient été jugés très utiles, en particulier quand ils aboutissaient à des conclusions concertées. Il fallait cependant que les travaux et les conclusions des experts étayent plus directement les activités de la Commission. Il fallait aussi s'informer de la façon dont les gouvernements donnaient suite aux recommandations. À propos des activités futures, il convenait tout particulièrement d'aider les pays en développement à se préparer aux prochaines négociations commerciales multilatérales. Il fallait renforcer les travaux sur les produits de base, accorder une attention accrue à la politique de concurrence et poursuivre les activités concernant le développement durable ainsi que le commerce et l'environnement.

121. Le **Président** a souligné que les travaux de la Commission étaient au coeur de l'action de la CNUCED et devaient être renforcés. Les réunions d'experts étaient indispensables à la Commission. Les experts devraient venir du secteur privé, des milieux universitaires et du secteur public. Les travaux de la CNUCED concernant la politique de concurrence et le développement durable étaient particulièrement importants.

122. Le représentant de la **Finlande**, parlant au nom de l'**Union européenne**, jugeait le rapport intérimaire extrêmement utile. Il a demandé si le secrétariat était en mesure de s'acquitter des tâches que lui avaient confiées la Commission avec les ressources dont il disposait.

123. Le représentant du **Pérou** souhaitait savoir où en étaient les travaux concernant la base de données sur les mesures concernant le commerce des services (MAST), dans l'optique en particulier des prochaines négociations à ce sujet. Il a demandé si, pour la constitution de cette base, on avait pris en considération les secteurs dans lesquels les pays en développement possédaient des avantages comparatifs manifestes ou potentiels, comme dans les services professionnels, les services aux entreprises, les services de santé, le tourisme, le bâtiment et les travaux publics, les services audiovisuels et les transports. Il s'est également enquis des progrès accomplis en ce qui concernait les statistiques du commerce des services. À la lumière des débats de la Réunion d'experts sur les services de transport aérien et de la Réunion d'experts sur le renforcement des capacités des pays en développement dans le secteur du tourisme, où la question d'une approche sectorielle de la politique de concurrence avait été abordée, le secrétariat recommandait-il aux pays en

développement une démarche particulière pour les négociations sur la politique de concurrence dans le secteur tertiaire ? Plus spécialement, conseillait-il une approche horizontale (comme dans l'article IX de l'AGCS) ou sectorielle ?

124. Le **Directeur de la Division du commerce international des biens et services, et des produits de base** a dit qu'il était difficile de faire face au volume de travail à l'aide des ressources budgétaires disponibles. Vu le nombre et le type de demandes d'assistance reçues, il fallait renforcer les capacités du secrétariat en faisant appel à des compétences extérieures, d'où la nécessité d'accroître et de rationaliser les ressources extrabudgétaires. La Division avait mis l'accent autant que faire se pouvait sur l'assistance au niveau régional et sous-régional de façon à venir en aide à un plus grand nombre de pays, mais cette démarche ne répondait pas toujours de façon satisfaisante aux besoins particuliers de certains d'entre eux. Une démonstration de la base de données sur les services serait organisée. Les progrès des travaux interorganisations sur les statistiques des services laissaient à désirer. Le Directeur a également rendu compte de l'état d'avancement des travaux concernant la base commune de données sur l'agriculture.

125. Le représentant du **secrétariat de la CNUCED** a déclaré que celle-ci ne recommandait pas de démarche particulière pour les futures négociations multilatérales sur la politique de concurrence. Le secrétariat était en train d'étudier à la fois l'approche horizontale (article IX de l'AGCS) et l'approche sectorielle (Document de référence sur les télécommunications de base). Le représentant a rappelé que les réunions d'experts sur le tourisme et les transports avaient recommandé l'adoption d'une annexe sur les services touristiques et d'un document de référence sur les transports pour offrir des sauvegardes en matière de concurrence dans l'esprit du Document de référence sur les télécommunications de base. La CNUCED donnait la priorité à l'établissement de rapports analytiques et directifs pouvant aider les pays en développement à mieux comprendre les questions complexes soulevées par la politique de concurrence, de façon qu'ils puissent se faire eux-mêmes une opinion et participer pleinement et efficacement aux négociations multinationales.

126. Le **Président** a souligné la nécessité d'établir des liens avec les travaux de l'OCDE sur la politique de concurrence. La base de données sur le commerce des services jouait un rôle très important dans les efforts entrepris pour définir les obstacles rencontrés dans ce domaine.

Décision de la Commission

127. À sa séance plénière de clôture, le 14 octobre 1999, la Commission a adopté ses conclusions concertées et ses recommandations sur le point 6 de l'ordre du jour (voir le chapitre I du présent rapport).

Déclaration de clôture sur le point 6 de l'ordre du jour

128. Selon la représentante des **États-Unis d'Amérique**, la suite donnée aux recommandations par les gouvernements ne devait pas simplement être "étudiée plus avant" conformément au paragraphe 25 des conclusions concertées, mais il fallait aussi assurer un suivi et rendre compte des activités exécutées. Ces aspects n'étaient pas suffisamment pris en compte dans l'analyse actuelle et dans les autres travaux de la CNUCED.

Chapitre VII

QUESTIONS DIVERSES

(Point 7 de l'ordre du jour)

129. Le représentant de la **Finlande**, parlant au nom de l'**Union européenne**, a dit que celle-ci accordait une importance particulière aux questions relatives aux produits de base et organisait un séminaire spécialement sur ce thème, à Helsinki, du 18 au 20 octobre 1999, dont il aurait peut-être l'occasion de rendre compte plus tard.

130. La représentante des **États-Unis d'Amérique**, appuyée par le représentant de la **Suisse**, a demandé si une mise à jour du très intéressant rapport sur les progrès des initiatives de négociation serait disponible avant la Conférence ministérielle de l'OMC à Seattle. Pareille mise à jour serait très utile aux délégations - par exemple, des informations sur le séminaire que la CNUCED avait organisé pour aider les pays arabes à se préparer à la Conférence de l'OMC pourraient être communiquées aux capitales pour illustrer les activités positives exécutées par la CNUCED. La délégation américaine souhaitait être tenue informée des autres travaux que la CNUCED envisageait d'entreprendre sur les initiatives de négociation, non pas pour participer aux réunions, mais simplement pour être au courant.

131. Le **Directeur de la Division du commerce international des biens et services, et des produits de base** a précisé que le secrétariat fournirait une mise à jour écrite du rapport en question. Depuis la date de parution de ce dernier, plusieurs réunions sous-régionales s'étaient tenues en Afrique et une autre devait se dérouler dans le cadre de la Communauté économique de l'Afrique centrale. Une réunion devait également être organisée au début du mois de novembre, en rapport avec le Programme intégré d'assistance technique en faveur de certains PMA et d'autres pays africains et avec les initiatives de négociation. Des séminaires nationaux examineraient l'impact du Cycle d'Uruguay et ses incidences sur le prochain cycle de négociations commerciales multilatérales. Toutes ces activités revêtaient un caractère continu dans le calendrier des programmes d'assistance technique qui les finançaient.

132. La représentante des **États-Unis d'Amérique** constatait que certains documents établis par le secrétariat concernant les initiatives de négociation étaient accessibles sur l'Internet, et souhaitait savoir si d'autres documents avaient été récemment affichés et si certaines des informations qu'elle avait demandées pouvaient être diffusées sur le réseau.

133. Le **Directeur de la Division du commerce international des biens et services, et des produits de base** a indiqué que le site Web de la CNUCED n'était pas aussi "bien fourni" qu'il pourrait l'être, davantage du fait de la pénurie de services techniques que d'un manque d'informations. Des discussions avaient lieu au secrétariat sur la manière de rendre ce site plus convivial, de l'actualiser et d'en accroître l'utilité. Pour ce qui était des initiatives de négociation, le secrétariat mettait la dernière main à une série de documents qui devaient être affichés sur le site Web et qui seraient également disponibles sur papier. Le Directeur espérait que d'ici à la tenue de la Conférence de l'OMC à Seattle, le site Web serait d'une plus grande aide aux États membres.

134. La représentante des **États-Unis d'Amérique** a demandé si les ressources manquaient pour améliorer le site Web. Il lui semblait que d'autres divisions de la CNUCED n'avaient pas dépensé la totalité de la part des économies que l'Assemblée générale leur avait allouée; si tel était le cas, les fonds qui n'avaient pas été utilisés devraient être restitués à l'Assemblée générale à la fin de l'exercice biennal.

135. Le **Directeur de la Division du commerce international des biens et services, et des produits de base** a répondu que les problèmes du site Web étaient, certes, dus en partie au manque de ressources, mais tenaient aussi aux problèmes techniques que posaient la publication rapide et l'affichage de documents sur le site. Si des ressources supplémentaires étaient mises à la disposition de la Division, elles seraient affectées de préférence à l'établissement d'analyses plutôt qu'à leur diffusion sur l'Internet. Pour ce qui était des fonds non dépensés, le Directeur ne pouvait parler au nom des autres divisions, mais les dépenses de sa Division étaient déjà supérieures aux sommes qui lui avait été allouées.

Chapitre VIII

QUESTIONS D'ORGANISATION

A. Ouverture de la session

136. La quatrième session de la Commission du commerce des biens et services, et des produits de base a eu lieu au Palais des Nations, à Genève, du 11 au 14 octobre 1999; elle a été ouverte le 11 octobre 1999 par M. Sándor Simon, Président de la Commission à sa troisième session. Au cours de sa session, la Commission a tenu trois séances plénières (ses 10ème à 12ème séances) et plusieurs séances informelles.

B. Élection du bureau

(Point 1 de l'ordre du jour)

137. À sa 10ème séance plénière, le 11 octobre 1999, la Commission a élu le bureau ci-après :

Président : M. Federico Alberto Cuello (République dominicaine)

Vice-Présidents : M. Abdul Mannan (Bangladesh)
M. Eduardo Michel (Argentine)
M. Iouri Afanassiev (Fédération de Russie)
M. Mark Jones (Royaume-Uni)
Mme Gudrun Graf (Autriche)

Rapporteur : M. Joshua Setipa (Lesotho)

C. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux

(Point 2 de l'ordre du jour)

138. À la même séance, la Commission a adopté l'ordre du jour provisoire qui avait été distribué sous la cote TD/B/COM.1/24. L'ordre du jour de la quatrième session était le suivant :

1. Élection du bureau
2. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux
3. Analyse des facteurs influant sur la production et le commerce des produits de base, tels que les incidences des crises financières, les raisons et les conséquences de l'effondrement des prix des produits de base, et les incidences de la transformation des structures de distribution et de marché.
4. Analyse de certains secteurs de services, y compris des résultats positifs enregistrés dans ces secteurs, en particulier ceux qui (tels les services professionnels, les services aux entreprises et l'accès aux services de transport) renforcent les capacités d'exportation des pays en développement, et analyse des incidences du commerce électronique sur le développement

5. Rapports des organes subsidiaires de la Commission
6. Rapport intérimaire sur l'application des conclusions concertées et des recommandations de la Commission
7. Questions diverses
8. Adoption du rapport de la Commission au Conseil du commerce et du développement

**D. Adoption du rapport de la Commission au Conseil du commerce
et du développement**

(Point 8 de l'ordre du jour)

139. À sa séance plénière de clôture, le 14 octobre 1999, la Commission a adopté son projet de rapport (TD/B/COM.1/L.10 et Add.1 et 2), sous réserve des modifications qui pourraient être apportées aux résumés des déclarations, et a autorisé le Rapporteur à établir la version définitive du rapport en y incorporant le compte rendu des travaux de la séance plénière de clôture.

Annexe

PARTICIPATION */

1. Les États membres de la CNUCED ci-après, membres de la Commission, étaient représentés à la session :

Afrique du Sud	Mongolie
Allemagne	Maroc
Arabie saoudite	Népal
Argentine	Niger
Autriche	Norvège
Bangladesh	Panama
Bélarus	Paraguay
Belgique	Pays-Bas
Brésil	Pérou
Bulgarie	Philippines
Cameroun	Portugal
Chine	République de Corée
Colombie	République démocratique du Congo
Costa Rica	République dominicaine
Côte d'Ivoire	République populaire démocratique de Corée
Cuba	République tchèque
Danemark	Roumanie
Équateur	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord
Égypte	Rwanda
Espagne	Sao Tomé-et-Principe
États-Unis d'Amérique	Slovaquie
Éthiopie	Slovénie
Fédération de Russie	Soudan
Finlande	Sri Lanka
France	Suède
Guatemala	Suisse
Inde	Thaïlande
Indonésie	Tunisie
Iran (République islamique d')	Turquie
Italie	Uruguay
Japon	Viet Nam
Lesotho	Yémen
Madagascar	Zambie
Malaisie	
Malte	
Mexique	

*/ La liste des participants porte la cote TD/B/COM.1/INF.4.

2. Les organismes intergouvernementaux ci-après étaient représentés à la session :

Centre Sud
Communauté européenne
Fédération arabe des armateurs
Fonds commun pour les produits de base
Ligue des États arabes

3. Les institutions spécialisées et institutions apparentées ci-après étaient représentées à la session :

Fonds monétaire international
Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
Organisation mondiale du commerce

4. Le Centre du commerce international CNUCED/OMC était représenté à la session.

5. Les organisations non gouvernementales ci-après étaient représentées à la session :

Catégorie générale

Confédération internationale des syndicats libres
Fédération mondiale des associations pour les Nations Unies
Ingénieurs du monde

Catégorie spéciale

Conseil international des infirmières

Intervenants

M. Carlos Pérez del Castillo, Représentant permanent de l'Uruguay à Genève
M. Patrick Sinyinza, Représentant permanent de la Zambie à Genève
M. Edsel Custodio, Représentant permanent adjoint des Philippines à Genève
M. Srinivasan Narayanan, Représentant permanent de l'Inde à Genève
M. Dhurmahdass Baichoo, Représentant permanent de Maurice à Genève
